

RAPPORTANNUEL



Québec, le 14 septembre 2017

Monsieur Jacques Chagnon Président de l'Assemblée nationale Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

Conformément à la loi, j'ai l'honneur de vous présenter le Rapport annuel de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2017.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.

La ministre responsable de l'Application des lois professionnelles, M° Stéphanie Vallée

Montréal, le 14 septembre 2017

M° Stéphanie Vallée Ministre responsable de l'Application des lois professionnelles Gouvernement du Québec

Madame la Ministre,

Conformément à la loi, j'ai l'honneur de vous présenter le Rapport annuel de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2017.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes salutations distinguées.

Le président, Richard Lahaye, É.A.

Montréal, le 14 septembre 2017

M° Jean Paul Dutrisac Président de l'Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

Conformément à la loi, j'ai l'honneur de vous présenter le Rapport annuel de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec pour l'année financière terminée le 31 mars 2017.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le président, Richard Lahaye, É.A.



Au terme de ce premier mandat à titre de président, j'ai le privilège de vous entretenir du bilan des activités de l'Ordre pour l'exercice 2016-2017. Si j'avais à choisir un mot pour résumer cette dernière année, j'aurais envie de vous parler de « mouvement »!

En effet, les travaux de la dernière année s'inscrivent dans un mouvement déjà amorcé l'an dernier et qui a généré sa part de nouveautés : nouvelles normes, nouvelles technologies, nouvelles formations, nouveaux projets, changements au sein des équipes de travail, etc. Et cette mouvance va s'accélérer au cours des mois à venir.

Ces transformations ne se font pas sans raison; elles sont axées d'abord sur les objectifs fixés en début de mandat : réserve d'activités en évaluation immobilière, resserrement des normes de pratique professionnelle, réforme du *Code de déontologie des membres de l'OEAQ*, développement de la formation en ligne.

La définition du mot « mouvement » est riche de nuances mais on sait que le mouvement appelle des changements. Aussi, d'autres défis à venir commanderont des changements tant au niveau de la protection du public que de la gouvernance des ordres, le nôtre en particulier.

/ RÉSERVE D'ACTIVITÉS EN ÉVALUATION IMMOBILIÈRE

Voilà l'un des principaux objectifs fixés dans le cadre du *Plan stratégique 2014-2017* et qui a suscité, encore, bien des travaux durant la dernière année. Si le prochain exercice s'annonce toujours chargé à cet égard, je suis fier des progrès réalisés et demeure encouragé pour l'avenir de la profession.

Suite à l'analyse de notre demande de réserve d'activités par la Direction de la recherche et de l'analyse de l'Office des professions, déposée en février 2016, le président de l'Office des professions du Québec (OPQ) nous informait de ses attentes : l'Ordre devra mener sa propre consultation auprès d'organismes intéressés par sa démarche et bonifier sa proposition en sollicitant l'appui d'organismes pertinents.

Ainsi, accompagné de la secrétaire générale et de la coordonnatrice aux affaires juridiques, nous avons rencontré plusieurs partenaires, dont l'Autorité des marchés financiers, la Chambre des notaires, la Fédération des Caisses Desjardins et l'Office de la protection du consommateur.

Nous avons également rencontré des représentants de MRC dans le cadre d'une première consultation sur la demande de réserve d'acte en matière d'évaluation municipale. Le 30 novembre, une réunion sur ce même sujet s'est également tenue avec les évaluateurs municipaux issus des firmes privées qui agissent pour le compte d'organismes municipaux responsables de l'évaluation au Québec (OMRE) et en mars 2017, avec des représentants de l'Association des évaluateurs municipaux du Québec (AEMQ).

Nonobstant ces efforts, et malgré les réactions toujours très positives à notre projet tant de la part des responsables politiques que des gestionnaires de services, il apparaît jusqu'à présent que, bien qu'en accord avec la démarche de l'Ordre, les représentants des organisations rencontrées ne vont pas jusqu'à se commettre à officialiser leur appui par écrit. Mais jusqu'ici, rien que de très normal pour un dossier qui requiert toujours – quel que soit l'ordre concerné – des années de travaux. Ce sera donc à suivre au cours de la prochaine année.

/ GARANTIE POUR LE PUBLIC D'UN SERVICE DE QUALITÉ

Vous le savez, la protection du public est à la base des orientations de l'Ordre. La confiance et la garantie pour le public de l'indépendance professionnelle de l'évaluateur agréé sont des valeurs fondamentales à promouvoir et à incarner dans les différentes fonctions de l'Ordre. Cette année encore, a apporté son lot de changements pour améliorer la pratique des évaluateurs agréés et conforter la crédibilité de la profession.

Nouvelles normes de pratique professionnelle de l'Ordre relatives à l'établissement de la valeur aux fins d'assurance

L'une des caractéristiques qui doit distinguer l'évaluateur agréé d'autres intervenants du milieu de l'immobilier, c'est qu'il fournit une opinion motivée et impartiale de la valeur d'un bien ou d'un droit immobilier. Une opinion motivée signifie que le jugement de l'évaluateur doit s'appuyer sur des méthodes rigoureuses. Une opinion motivée veut aussi dire que l'évaluateur doit justifier sa valeur dans un rapport d'évaluation qui lui aussi, est soumis à des normes.

Ainsi, le constat étant à l'effet que les normes existantes n'étaient pas suffisamment précises pour orienter le travail de l'évaluateur agréé, l'Ordre a revu les normes de pratique professionnelle concernant l'évaluation aux fins d'assurance. Aussi, ont fait l'objet de discussions : la définition de « coût de remplacement », la notion de « coût de reconstruction », les trois formes de rapports (narratif, mise à jour, indexation) et l'obligation d'avoir un contrat de services professionnels écrit. Fidèle à sa réputation, l'Ordre a proposé une approche professionnelle axée sur la rigueur, le support professionnel à ses membres et le service au public qui s'est conclue, en juillet 2016,

par la mise en vigueur des nouvelles normes de pratique professionnelle de l'Ordre relatives à l'établissement de la valeur aux fins d'assurance.

Je vous certifie que si ces normes peuvent parfois vous apparaitre plus contraignantes, ce sont, sans aucun doute, ces mêmes normes qui assurent à la clientèle un service de qualité ou, à tout le moins, des recours dans le cas contraire. De cette façon, l'Ordre compte être en mesure de supporter la garantie de qualité que constitue, pour le public, l'appartenance à un ordre professionnel.

/ PROJETS

Durant les dernières années, l'Ordre est intervenu fréquemment dans le cadre de travaux concernant les pratiques en évaluation. Cette année, plusieurs projets ont trouvé leur aboutissement...ou ont amorcé un mouvement!

Projet du ministère québécois d'Énergie et Ressources naturelles

En 2016, j'ai participé à une rencontre avec le ministère québécois d'Énergie et Ressources naturelles, qui a comme projet de regrouper sous un même portail (agrégateur de données), toutes les informations publiques disponibles dans les autres ministères en matière d'évaluation foncière et de les rendre accessibles au public et aux professionnels par Internet.

Si le projet nous est apparu pertinent pour la profession, en facilitant l'accès à des données issues de sources fiables au sein d'un guichet unique, l'Ordre a toutefois émis de sérieuses réserves devant la possibilité d'induire le public en erreur alors que la plate-forme donnerait accès à des « recherches automatisées de comparables » en l'absence d'analyse ou de diagnostic.

Colloque sur le registre foncier

Un autre partenariat cette année, cette fois avec l'Ordre des arpenteurs-géomètres du Québec et la Chambre des notaires. L'objectif de cette collaboration est d'organiser un colloque pluridisciplinaire réunissant tous les intervenants préoccupés par la question de la qualité des titres de propriété et des servitudes. Ce sera l'occasion d'identifier les problèmes que posent la preuve des titres de propriété et les servitudes et, enfin, d'entrevoir des pistes de solution.

Fédération des chambres immobilières du Québec

Cette dernière année a donné lieu à de nombreux échanges entre les représentants de la Fédération des chambres immobilières du Québec (FCIQ) et l'Ordre. Au terme de ces échanges, la FCIQ a retenu quelquesuns de nos commentaires et levé le moratoire permettant ainsi l'accès aux données de Centris aux évaluateurs agréés, dans le cadre de leur pratique en évaluation. De toute évidence, les modifications apportées à l'entente

visent à éliminer les cueillettes de données immobilières. Nous avons tout de même réussi à obtenir des amendements pour assurer le respect de la réglementation sur la tenue de dossier mais l'entente reste fragile et les membres sont à risque quant à l'utilisation qu'ils peuvent faire des données importées de Centris. L'exercice a encore mis en lumière la nécessité pour les membres de diversifier leurs sources d'information et de se constituer des banques de données internes.

Consultation de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)

L'Ordre a produit un mémoire sur l'impartition des services en gestion immobilière dans le cadre d'une consultation initiée par TPSGC.

/ RÉGLEMENTATION

Par définition, un ordre professionnel, et c'est là sa plus grande particularité, est un organisme de réglementation qui doit protéger les intérêts du public tout en conjuguant avec les droits des professionnels. Il s'agit, pour les responsables, d'une tâche souvent délicate, complexe mais fondamentale pour la réputation de la profession et du système professionnel québécois.

Travaux sur les mandats de gestion de coûts

L'exercice 2016-2017 a marqué la fin des travaux du comité sur les mandats de gestion de coûts, entrepris en 2014, afin de définir les services professionnels de gestion/consultation en coûts qui pourraient être offerts par les évaluateurs agréés et qui pourraient faire l'objet de la couverture d'assurance de la responsabilité professionnelle du Fonds.

Les conclusions démontrent que la responsabilité de l'É.A. peut être impliquée au niveau de la confirmation du budget au créancier vs les coûts de construction sur le marché; que les É.A. sont sollicités par les créanciers pour les mandats de gestion/consultation en coûts pour les projets de construction et qu'il y avait lieu de modifier le libellé actuel de la clause 1.12(g) de la Police d'assurance du Fonds d'assurance de l'OEAQ afin d'y enlever la référence à l'établissement de la valeur du projet.

Aussi, comme dans son travail l'évaluateur agréé pourrait être appelé à effectuer une vérification sommaire concernant la conformité de l'utilisation de l'immeuble à d'autres règlements, il a été décidé de modifier le quatrième alinéa de l'exclusion contenue dans la clause 2.03 p) iv) de la police de façon à étendre la garantie lorsque la détermination de la conformité d'un immeuble ou d'un site à la réglementation est nécessaire aux fins de l'établissement d'une évaluation. Ces modifications, entrées en vigueur le 1er avril 2016, auront certainement un impact positif sur la pratique professionnelle.

Règlement sur le comité d'inspection professionnelle de l'OEAQ

L'accroissement majeur des interventions de l'Ordre en matière d'inspection professionnelle ayant généré une augmentation significative des dossiers requérant une analyse approfondie de la part du comité d'inspection professionnelle, une modification réglementaire a été requise pour augmenter le nombre des membres du CIP de 8 à 12 membres.

Code de déontologie des membres de l'OEAQ

Une publication du *Projet de Règlement modifiant le Code de déontologie des membres de l'OEAQ* a été faite dans la Gazette officielle du 4 mai 2016. Aussi, en septembre 2016, l'Ordre a transmis à la Direction des affaires juridiques de l'Office des professions du Québec la dernière proposition du *Code de déontologie des membres de l'OEAQ* approuvée par le CA ainsi que le projet de normes sur l'analyse préliminaire (en lien avec les dispositions sur les honoraires à pourcentage).

Rappelons que ces nouvelles dispositions ne sont pas encore en vigueur car nous sommes toujours dans l'attente du suivi de ce dossier par l'Office des professions.

Règlement sur la formation continue obligatoire des membres de l'OEAQ – nouvelles modalités d'application

Tel qu'abordé dans le *Plan stratégique de l'Ordre* 2014-2017, nous avons l'objectif de favoriser la « *Garantie* pour le public d'un service professionnel de qualité ». Ainsi, il a été décidé qu'à compter du 1^{er} avril 2016, l'ensemble des membres devraient obligatoirement suivre, une fois tous les cinq ans, un cours d'au moins six heures sur les obligations professionnelles (*Éthique et professionnalisme/Normes de pratique*). Ce cours sera offert sous forme de webinaire à compter du prochain exercice.

/ INTÉGRATION DES PROFESSIONNELS ŒUVRANT EN ÉVALUATION IMMOBILIÈRE

L'Institut canadien des évaluateurs

Lors de l'exercice 2015-2016, l'Ordre et l'Institut avaient accentué leur collaboration avec la création du comité conjoint ayant pour objectif de concerter nos diverses actions professionnelles, publiques et politiques, de remettre à l'ordre du jour le Protocole d'entente OEAQ-ICE ainsi que d'embaucher un expert indépendant pour examiner la possibilité de régler la question de l'assurance de la responsabilité professionnelle. Tel que prévu, au mois de mai 2016, le projet de protocole OEAQ-ICE a été entériné par le comité exécutif de l'Ordre, sous réserve que l'Institut accepte les dispositions reliées à la réciprocité des sanctions.

Nous sommes dans l'attente d'un suivi de la part de l'Institut qui a toutefois décliné l'offre d'un expert indépendant pour régler le dossier de la double tarification des membres en assurance de la responsabilité professionnelle.

/ OPTIMISATION DU PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE L'ORDRE ET LE FONDS D'ASSURANCE DE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DE L'OEAQ

L'exercice 2016-2017 se voulait une année décisive quant à la suite de ce dossier qui a occupé une large part des discussions au sein du Conseil d'administration de l'Ordre.

Le 1^{er} décembre 2016, le Conseil d'administration a adopté une résolution de restructuration du Fonds d'assurance prévoyant notamment la gestion du Fonds par un membre du personnel de l'Ordre et ma nomination au poste de président du Conseil d'administration du Fonds d'assurance pour un mandat d'un an, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017. Durant cette période, je cumulerai donc les deux fonctions et je serai supporté par Christiane Guimond, É.A., à la coordination des travaux du Fonds.

Soyez assurés que nous travaillons présentement à rattraper le retard causé par certains problèmes de gestion antérieurs. Si la situation reste fragile, nous sommes encouragés et confiants que la situation sera complètement redressée d'ici le prochain exercice.

/ RELATIONS PUBLIQUES ET PRISES DE POSITION

L'année 2016-2017 a été l'occasion de consolider divers objectifs énoncés du *Plan d'action 2014-2017* en maximisant notre visibilité dans la sphère publique et médiatique. Ainsi, à de nombreuses reprises, l'Ordre a eu l'occasion de se positionner ou d'être consulté quant aux différents enjeux du marché immobilier et économique québécois. Au terme de cette année je suis fier du travail accompli qui positionne l'évaluateur agréé comme expert et seul titre professionnel reconnu de l'évaluation immobilière au Québec.

Réforme de la gouvernance des ordres professionnels

Le 25 août dernier, accompagné de la secrétaire générale Céline Viau, nous avons présenté aux membres de la Commission des institutions de l'Assemblée Nationale, la position de l'Ordre sur ce premier volet de la réforme du Code des professions, énoncée dans le mémoire produit par l'Ordre concernant le projet de Loi modifiant diverses lois concernant principalement l'admission aux professions et la gouvernance du système professionnel.

Globalement, l'Ordre souscrit à la majorité des propositions contenues dans le projet de loi n° 98, telles que : doter l'Office des professions du Québec de pouvoirs accrus pour lui permettre de mieux jouer son rôle de surveillance, déterminer, par règlement, les normes d'éthique et de déontologie applicables spécifiquement aux administrateurs des ordres professionnels, assurer une meilleure représentativité des jeunes professionnels au conseil d'administration des ordres, créer une formation obligatoire sur le rôle d'un conseil d'administration, etc.

La grande nouveauté pour les ordres professionnels : l'instauration d'un commissaire à l'admission aux pouvoirs élargis à l'ensemble des dispositions reliées à l'admission dans la réglementation et l'application de ces mesures.

Les conditions d'octroi et les méthodes de contrôle des prêts hypothécaires résidentiels

L'Ordre a rapidement réagi à l'annonce par le gouvernement fédéral des nouvelles mesures en matière de prêts hypothécaires résidentiels. Nous avons adressé nos commentaires au ministre des Finances, M. Bill Morneau, ainsi qu'au Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF). En tant qu'organisme de réglementation voué à la protection du public, l'Ordre se réjouit des mesures annoncées visant le maintien d'un « marché du logement solide, concurrentiel et stable ». Cependant, tel que nous le mentionnions, il est essentiel de réfléchir à l'ensemble des conditions d'octroi des prêts hypothécaires résidentiels, notamment à la détermination de la valeur marchande de la propriété faisant l'objet de la garantie hypothécaire.

D'ailleurs, au cours des dernières années, l'Ordre a alerté à cet égard différentes instances publiques et parapubliques, quant à l'importance de l'opinion d'un professionnel indépendant pour établir de façon objective la valeur marchande d'un bien immobilier sans égard aux intérêts des parties à la transaction (prêteur, courtier, vendeur, acheteur). Communiqués et commentaires ont donc été rédigés dans cet esprit et nous continuerons à suivre le dossier de près l'an prochain.

Consultation convoquée par le MAPAQ

Le 25 janvier 2017, la coordonnatrice aux affaires professionnelles et moi avons participé à une rencontre convoquée par l'expert mandaté par le MAPAQ pour faire le point sur la réforme administrative du programme de crédit de taxes foncières agricoles.

Entrevues

Durant la dernière année, l'Ordre a maintenu sa visibilité dans la sphère médiatique et son opinion a régulièrement été sollicitée. L'arrivée dans l'équipe d'une personne dédiée notamment aux communications a permis la publication de plusieurs communiqués... qui ont entraîné des demandes d'entrevues. Ainsi, en 2016-2017, plusieurs porte-paroles et moi-même avons

été sollicités une quinzaine de fois pour exprimer le point de vue des professionnels de l'évaluation conformément aux normes de pratique professionnelle reconnues sur l'évaluation, pour expliquer les concepts d'évaluation foncière, de captation foncière, d'évaluation municipale et d'évolution de la valeur. En accordant ces entrevues tant pour les journaux, la radio et la télévision, l'Ordre est fier de s'inscrire comme expert indépendant en matière d'immobilier et de réglementation au Québec.

Lancement de la page Facebook

La date du 8 septembre 2016 a marqué la grande entrée sur les réseaux sociaux de l'Ordre avec l'inauguration de sa page Facebook! Cette page a été développée avec l'objectif d'en faire un outil de communication complémentaire aux médias plus traditionnels. À notre grande joie, vous avez été nombreux à réagir! Vos commentaires, vos échanges et vos partages, nous permettent de mieux cerner les enjeux qui vous préoccupent, de favoriser un dialogue entre les évaluateurs agréés aux quatre coins du Québec et assurément, de donner une belle visibilité à profession. De plus, depuis le lancement de la page Facebook, de nombreuses demandes d'entrevues ont été faites à l'Ordre. Nous croyons et nous nous réjouissons qu'une présence sur les médias sociaux augmente notre visibilité auprès du public, des médias et des instances de décision.

Relève

Bourse à la relève

Fidèle à sa volonté de promouvoir l'excellence académique des étudiants en gestion urbaine et immobilière de l'Université Laval, l'Ordre a remis, le 8 avril dernier, la bourse à la lauréate de 2016 – M^{me} Alyssa Nolin.

Cocktail étudiants - employeurs

Le 14 mars 2017, bon nombre d'étudiants du programme de gestion urbaine et immobilière de l'Université Laval et d'évaluateurs agréés employeurs, conviés par M. Richard Côté, É.A., ont bravé la mémorable tempête de neige pour assister au 14° cocktail de l'Ordre! L'événement a, encore cette année, remporté un beau succès auprès de tous les participants.

Admission

En 2016-2017, 51 personnes ont réussi l'examen d'admission et ont obtenu leur permis d'évaluateur agréé. Il s'agit de l'une des plus imposantes cohortes depuis plusieurs années!

Congrès 2017 dans la région de Québec

Sous le thème « *S'investir!* », le congrès se tiendra du 19 au 21 octobre 2017 au Château Mont Sainte-Anne. Le comité organisateur n'a pas ménagé les efforts pour planifier un programme diversifié, adapté aux différents secteurs d'activités des membres et ciblant des sujets d'actualité pour la profession dans son ensemble.

Administration

Les travaux « d'agrandissement par l'intérieur » des bureaux de l'Ordre ont été complétés en début de mandat. Récemment acquis, le système de visioconférence représente un investissement précieux pour l'Ordre qui, grâce à cet outil, réduira ses coûts. En effet, la fréquence des réunions des comités nécessaires au fonctionnement de l'Ordre et la distance qui sépare les membres et partenaires ont justifié cette acquisition.

Pour clore sur la notion de mouvement, outre l'arrivée de Marianne Bourque à titre d'agente d'information et de communication, le transfert au Fonds d'assurance de Christiane Guimond a enclenché un exercice de restructuration de l'équipe de l'Ordre. Si nous avons eu le plaisir de souligner les 20 ans de fidélité à l'Ordre de Josée Laporte et les 15 ans de Patricia Landry, l'envers de la médaille est que la prochaine année annonce aussi beaucoup de mouvement au sein de l'équipe!

/ ET C'EST PAS FINI, C'EST RIEN QU'UN DÉBUT (AIR CONNU)!

Comme vous pouvez le constater, il y a du mouvement au sein de l'Ordre! Certains projets qui après plusieurs années voient enfin le jour, certains qui commencent tout juste à s'organiser et d'autres en pleine ébullition. Chose certaine, tous ces changements sont entrepris avec la confiance d'obtenir des retombées et des résultats positifs tant pour l'Ordre que pour la profession d'évaluateur agréé.

Je tiens à remercier mes collègues du Conseil d'administration pour leur engagement et leur soutien. Un soutien partagé aussi avec l'équipe de la permanence.

Si je compte sur chacune de vous pour contribuer au rayonnement de la profession et à l'atteinte de nos objectifs collectifs, soyez certains que je serai aussi présent pour assurer leur succès....avec un CA et une équipe renouvelés!

Le président,

A

Richard Lahaye, É.A.

CONSEIL D'ADMINISTRATION ET PERMANENCE 2016-2017

/ LE COMITÉ EXÉCUTIF

- Nathalie Bédard, É.A., (1ère vice-présidente, responsable de l'éthique professionnelle (à compter du 21 mai 2015, réélue)
- **Richard Lahaye, É.A.,** président (à compter du 21 mai 2015)
- France McCutcheon, É.A., trésorière (à compter du 21 mai 2015)
- **Anne Pouliot,** administratrice nommée par l'Office des professions (à compter du 21 mai 2015)
- René Rivard, É.A., deuxième vice-président, responsable de la formation (à compter du 21 mai 2015, réélu)

/ LES ADMINISTRATEURS ET ADMINISTRATRICES¹

- Simon Beauchemin, É.A., Montréal (à compter du 21 mai 2015, réélu)
- Nathalie Bédard, É.A., Capitale-Nationale-Bas-Saint-Laurent (à compter du 21 mai 2015, réélue)
- Amélie Bouchard, É.A., Outaouais–Abitibi-Témiscamingue–Nord-du-Québec (à compter du 21 mai 2015, réélue)
- Christian Brisson, É.A., Saguenay–Lac-St-Jean– Côte-Nord (à compter du 21 mai 2015, réélu)
- Richard Chabot, É.A., Capitale-Nationale-Bas-Saint-Laurent (à compter du 21 mai 2015, réélu)
- Richard Côté, É.A., Capitale-Nationale— Bas-Saint-Laurent (à compter du 21 mai 2015, réélu)
- Claire Denis, administratrice nommée par l'Office des professions (à compter du 18 juin 2014)
- **Éric Grenier, É.A.,** Estrie (à compter du 21 mai 2015, réélu)
- Richard Lahaye, É.A., Montréal (à compter du 21 mai 2015, réélu)
- Philippe Lamarre, É.A., Montréal (à compter du 21 mai 2015)
- **Sylvie Lemieux,** administratrice nommée par l'Office des professions (à compter du 21 mai 2015)
- Pierre Marchand, É.A., Mauricie (à compter du 22 juillet 2015)



- France McCutcheon, É.A., Montréal (à compter du 21 mai 2015)
- Yves-Albert Paquette, administrateur nommé par l'Office des professions (à compter du 21 mai 2015)
- Anne Pouliot, administratrice nommée par l'Office des professions (à compter du 21 mai 2013)
- René Rivard, É.A., Montréal (à compter du 21 mai 2015, réélu)
- Patrick Soullière, É.A., Montréal (à compter du 21 mai 2015)

/ LA PERMANENCE

- **Céline Viau,** secrétaire générale
- **Lorraine Abel,** préposée à l'accueil, secrétaire du syndic (jusqu'au 26 mai 2016)
- Marianne Bourque, agente de communication et d'information, accueil et soutien à la formation, (à compter du 2 mai 2016)
- Christiane Guimond, É.A., coordonnatrice aux affaires professionnelles, secrétaire du comité d'inspection professionnelle et inspectrice (jusqu'au 9 février 2017) puis coordonnatrice du Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle de l'OEAQ (à compter du 9 février 2017)
- M° Elena Konson, coordonnatrice aux affaires juridiques et aux communications (jusqu'au 28 février 2017) puis coordonnatrice aux affaires juridiques et conseillère affectée au Bureau du syndic de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec (à compter du 1er mars 2017)
- Patricia Landry, coordonnatrice au développement de la formation
- Josée Laporte, secrétaire adjointe et coordonnatrice à l'admission, puis secrétaire du comité de discipline, secrétaire et greffière du conseil d'arbitrage de comptes et secrétaire du comité de révision (à compter du 1er mars 2017)
- Sylvie Regan, préposée à l'accueil, secrétaire du syndic
- **Denis Savoie, É.A.,** syndic adjoint
- Pierre Turcotte, É.A., syndic
- Geanete William, contrôleure

¹ Le règlement de l'OEAQ en application de l'article 65 du Code des professions ne prévoit pas de représentation des secteurs d'activité professionnelle des membres.



Au cours de l'exercice 2016-2017, les membres du Conseil d'administration (CA) se sont réunis quatre fois, soit le 19 mai, le 29 septembre, le 1^{er} décembre 2016 et le 16 février 2017. Le CA a tenu une conférence téléphonique le 27 février 2017.

Les membres du comité exécutif (CE) ont tenu cinq réunions : le 10 mai, le 11 juillet, le 20 septembre et le 23 novembre 2016 ainsi que le 1^{er} février 2017.

Le 21 octobre 2017, se tiendra l'Assemblée générale annuelle des membres de l'Ordre où sera fait état des activités réalisées au cours de la période de l'année financière se terminant le 31 mars 2017.

/ LES PRINCIPALES RÉSOLUTIONS DES ADMINISTRATEURS ONT PORTÉ SUR LES POINTS SUIVANTS

Structure et fonctionnement des comités :

 Formation d'un comité ayant comme mandat de revoir les normes de pratique professionnelle sur la consultation immobilière (CA);

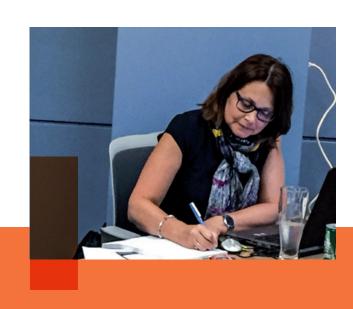
- Adoption d'une motion de félicitations à l'égard des membres du comité sur les normes en assurance pour la qualité de leurs travaux et la célérité dont ils ont fait preuve (CA);
- Nomination des évaluateurs agréés suivants à titre de membres du comité d'inspection professionnelle : M^{me} Claudine Carré, É.A., M. Steve Cassidy, É.A., et M. Pierre Harvey, É.A. (CA);
- Nomination des conceptrices et examinateurs des parties écrite et orale de l'examen d'admission à Montréal et à Québec (CE);

- Décision d'adresser un rappel aux membres du conseil de discipline indiquant qu'à ce titre, ils sont tenus de se rendre disponibles lorsque requis, à moins de circonstances majeures (CE);
- Décision d'aviser les membres du conseil de discipline qu'après trois refus de siéger, ils seront retirés de la liste des membres du conseil de discipline (CE);
- Nomination des personnes suivantes pour siéger sur les comités de l'Ordre suivants : Comité d'admission : M^{me} Julie Dubé É.A.; Comité de révision : M. Gérard D'Aoust É.A., M. Pierre L. Gagnon É.A., M. Jean-Pierre Gervais É.A., M. Milad Jabbour É.A., et M. Pierre Laliberté É.A.; Comité organisateur du congrès : M^{me} Nathalie Bédard É.A., M. Guillaume Caron É.A., M. Richard Chabot É.A., M^{me} Josée Martel É.A., M^{me} Diane Prévost É.A., M. Patrice Savard, É.A. (M^{me} Julie Lamontagne sera nommée par la suite) (CA);
- Décision de nommer les personnes suivantes pour compléter le comité sur l'acte de consultation : M^{me} Nathalie Bédard, É.A., M. Réginald Crevier, É.A., M. Denis Savoie, É.A. et M^e Elena Konson (CA);

Activités réglementaires :

- Concernant l'obligation de visites intérieures et extérieures de la propriété évaluée, décision d'adresser une mise en garde officielle, par courrier recommandé, aux évaluateurs agréés de la société leur rappelant que l'évaluateur agréé doit veiller au respect des normes qui lui sont applicables par toutes les personnes qui collaborent avec lui et qui agissent avec lui dans l'exercice de ses activités professionnelles (CA);
- Adoption du Règlement modifiant le Règlement sur le comité d'inspection professionnelle de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec (CA);
- Adoption de la version finale des normes de pratique professionnelle 11.1 et 12.1 concernant l'analyse préliminaire aux fins de la négociation des indemnités en matière d'expropriation;
- Amendement de la Politique sur les poursuites pour usurpation de titre le 16 février 2017 (CA);
- Adoption de la date et du lieu de l'Assemblée générale annuelle des membres de l'Ordre (CA);
- Adoption des résultats de l'examen d'admission de 2016 (CA et CE);

- Décision de délivrer le permis d'évaluateur agréé aux 48 candidats ayant réussi l'examen de 2016, soit: Gheorghe Cobzaru, Saer Dieye, Ahmed Krita, Kalina Dagenais, Marc Cofsky, Morgane Lecury, Rachel Grondin, Jennifer Dionne-Pattyn, Michael Mercier, Antoine Bourgeois, Manuel Brière, Fabien Racette, Chanelle Morand, Xavier Piltan, Christian Perron, Maxime Tétreault, Daniel Gaboury, Louis Fontaine, Jean-Philippe Noël, Patrice Fichault, Karel Blanchette, David Lahaye, Natalia Cherkashin, Tania Jubinville, Guillaume Fournier, Olivier Picard, Annie Jodoin, Guillaume Le Nigen, Guillaume Caron, Mylène Forget-Crowdis, Marilee Beaudoin, Caroline Montreuil, Julien Galipeau, Alexandre Dussault, Jennifer Mailloux, Vanessa Tardy, Marie-Claude Farmer, Carolyn St-Jacques, Tommy Cossette-Côté, Danick Auger-Roy, Marc-André Mercier, Erika Lepage Correa, Hugo Ferland, Mireille Gauthier, Maude Simard, Marie-Andrée D'Astous, Luc-Antoine Paré et Eddy Janelle (CE);
- Décision d'accorder le permis d'évaluateur agréé à trois candidats, suite à leur réussite de la reprise de la partie orale de l'examen d'admission (CE);
- Décision d'adopter les résultats des révisions de notes demandés par les candidats à l'examen 2016 (CE);
- Décisions sur la reconnaissance d'équivalences de diplômes ou de formation aux fins d'admission à l'Ordre (CE);



- Approbation du registre des activités de formation continue (CE);
- Décision concernant la demande d'autorisation d'agir comme maître de stage dans le cadre d'un stage de perfectionnement imposé à un membre (CE);
- Décisions d'entériner les recommandations du comité d'inspection professionnelle (CIP) et d'imposer à deux membres de l'Ordre un stage de perfectionnement assorti d'une limitation d'exercice (CE);
- Décision de prolonger le stage de perfectionnement imposé à un membre, au motif d'impossibilité d'évaluer la réussite du stage, le membre ayant cessé temporairement d'exercer (CE);
- Décision de déléguer à la secrétaire générale de l'Ordre l'autorisation de constater l'exécution de certaines conditions des stages de perfectionnement afin de lever la limitation d'exercice imposée à deux membres (CE);
- Décision sur la réinscription d'un membre au Tableau de l'Ordre des évaluateurs agréés sans avoir à subir un examen de réadmission et sous réserve de remplir les autres modalités de réinscription (CE);
- Décision de ne pas refuser à un candidat, déclaré coupable d'une infraction criminelle, la délivrance de son permis d'évaluateur agréé sur la base des articles 45(1) et 45.1(3) du *Code des professions*, si, par ailleurs, il remplit l'ensemble des conditions d'obtention du permis d'évaluateur agréé (CE);

- Décision de déléguer au comité exécutif le mandat d'élaborer des lignes directrices pour traiter les demandes d'admission de candidats ayant un dossier criminel (CA);
- Décision de ne pas accorder de dérogation à une stagiaire afin de pouvoir s'inscrire à l'examen d'octobre 2016 sans avoir rencontré les conditions prévues à la réglementation (CE);
- Décision de préparer un texte sous forme de « Foire aux questions » avec les réponses aux questions fréquemment posées suite à l'envoi de l'Avis du 20 janvier 2016 sur Le non-respect des normes de pratique – tolérance zéro (CE);
- Transmission, en septembre 2016, à la Direction des affaires juridiques de l'Office des professions du Québec, de la dernière version du Code de déontologie approuvée par le CA ainsi que du projet de normes sur l'analyse préliminaire (CA);
- Décision de nommer M^{me} Josée Laporte secrétaire du conseil de discipline de l'Ordre à compter du 1^{er} mars 2017 (CA);
- Décision de nommer M^{me} Patricia Landry remplaçante de M^{me} Josée Laporte en cas d'absence et/ou d'empêchement de cette dernière (CA);
- Autorisation donnée à M^{me} Josée Laporte, de nommer, en cas de son absence et/ou d'empêchement, une personne pour agir à titre de greffier-audiencier (CA);



- Délégation au comité exécutif du mandat d'élaborer des lignes directrices pour traiter les demandes d'admission de candidats ayant un dossier criminel (CA);
- Décision d'obliger, à compter du 1^{er} avril 2016, l'ensemble des membres à suivre, une fois tous les cinq ans, un cours d'au moins six heures sur les obligations professionnelles (Éthique et professionnalisme/Normes de pratique) offert dans le cadre du Programme de formation continue de l'Ordre (CA).

Fonds d'assurance:

- Modification du libellé de la Police 2016-2017 du Fonds d'assurance de l'OEAQ afin d'y ajouter la couverture des services rendus dans le cadre d'un mandat portant sur la gestion de coûts, la consultation en coûts ou le suivi des coûts et déboursés d'un projet de construction (CA);
- Décision de ne pas approuver le Rapport annuel 2015 du Fonds, eu égard à certaines réserves exprimées et au fait qu'il n'a pas été soumis au préalable à l'approbation du CA de l'Ordre, tel que prévu au protocole d'entente Fonds-OEAQ (CA);
- Décision de surseoir exceptionnellement au processus de nomination des administrateurs du CA du Fonds et de nommer M° Odette Jobin-Laberge, Ad. E. à titre d'administratrice du Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle de l'OEAQ pour un mandat de 9 mois, jusqu'à la fin du mois de février 2017 (CA);
- Décision d'autoriser la conversion à temps plein du poste de soutien administratif, sous réserve de certaines conditions (CA);
- Nomination de M. Sébastien Jean, É.A. à titre d'administrateur du Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle de l'OEAQ pour un mandat de 9 mois, jusqu'à la fin du mois de février 2017 (CA et CE);
- Nommer M. Richard Lahaye, É.A., pour l'exercice 2017, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, à titre de président du Conseil d'administration du Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec;

- Décision à l'effet qu'une personne employée de l'Ordre et désignée par l'Ordre soit nommée dans le but de coordonner les opérations courantes du Fonds, à compter du 8 février 2017, notamment :
 - la gestion administrative du programme;
 - la gestion de la souscription;
 - la gestion des sinistres;
 - la gestion du patrimoine financier du Fonds, distinct de celui de l'Ordre;
 - la coordination des travaux des comités et du CA du Fonds;
- Décision à l'effet que les administrateurs nommés par l'Office des professions M^{me} Sylvie Lemieux et M. Yves-Albert Paquette ainsi que la secrétaire générale préparent un projet de code d'éthique et de déontologie destiné à la personne employée de l'Ordre et désignée par l'Ordre et dont la tâche principale se rapporte à la gestion du Fonds d'assurance et de l'Ordre. Ce code devra imposer des devoirs d'ordre général et particulier envers le public, l'Ordre, le Fonds et les membres. Ce code devra, notamment, contenir les dispositions concernant les obligations d'intégrité et de loyauté et des dispositions visant à prévenir les situations de conflits d'intérêts (CA);
- Nomination de M^{me} Christiane Guimond, É.A.
 à titre de coordonnatrice du Fonds (CA);
- Décision d'adresser une correspondance à la Direction de la surveillance à l'Autorité des marchés financiers (AMF), en réponse à la correspondance que l'AMF adressait au président du Fonds, le 2 août 2016 (CA et CE);
- Décision d'adresser au président du Fonds, la réponse suite à la correspondance transmise par le président du Fonds à l'AMF, le 31 août 2016 (CA et CE);
- Adoption du projet de Règles de conduite de Richard Lahaye, président du Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle de l'OEAQ, de même que le projet de Règles de conduite de l'employé(e) de l'Ordre affecté(e) à la gestion du Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle de l'OEAQ (CA);

- Décision d'adresser au comité conjoint Fonds-OEAQ les questions relatives aux salaires, aux honoraires, aux fournitures de bureau et aux déplacements et rapporter ces informations au prochain CA de l'Ordre (CA);
- Adoption du budget 2017 du Fonds d'assurance de l'OEAQ, sous réserve de quelques modifications (CA);
- Approbation des états financiers 2016 du Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec (CA);
- Renouvellement du mandat des administrateurs suivants, pour un mandat d'un an, se terminant le 31 décembre 2017 : M. Richard Lahaye, É.A., président, Me Ivan De Grandpré, M. Pierre Lajeunesse, M. Daniel Benson, CPA, M. Jérôme-Chagnon Lampron, É.A., M. Sébastien Jean, É.A. et M. Alain Lemaire, É.A. (CA);
- Nomination de Me Xavier Lafontaine administrateur du Fonds d'assurance de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec, pour un mandat de deux ans, se terminant le 31 décembre 2018 (CA);
- Décision d'adopter l'enveloppe globale de rémunération des administrateurs du Fonds d'assurance au montant maximal de 25 000 \$ pour l'exercice 2017 (CA);
- Transmission d'une demande au Fonds à l'effet de consulter le dossier constitué par le Fonds eu égard à un sinistre et le défaut de paiement de la franchise (CE);
- Adoption d'une motion de remerciements à Jean-Pierre Cadrin pour tous les efforts consentis au maintien des activités du Fonds (CA).

Décisions de nature professionnelle ou politique :

- Décision de nommer M^{me} Nathalie Bédard pour représenter l'Ordre au groupe de travail sur l'organisation d'un colloque sur le registre foncier (CA);
- Décision de débuter les travaux pour créer une catégorie de permis techniciens et évaluateurs résidentiels (CA);
- Identification des évaluateurs agréés susceptibles d'agir au nom de l'Ordre dans le projet BOMA (CA);

- Transmission d'une demande à l'Association des évaluateurs municipaux du Québec (AEMQ) pour permettre que soient diffusées sur le site de l'Ordre également les capsules de M. Alain Raby sur l'histoire de l'évaluation municipale au Québec (CA);
- Décision d'accorder le Prix Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec à M. Yves Godin, É.A. (CE);
- Décision d'entériner le projet de protocole OEAQ-ICE, sous réserve que l'Institut accepte les dispositions reliées à la réciprocité des sanctions (CA et CE);
- Décision d'adresser une demande officielle à l'Institut canadien des évaluateurs afin d'harmoniser ses orientations avec celles de l'Ordre concernant les rapports limités (CE);
- Décision de tenir une rencontre avec les représentants de La Fédération des chambres immobilières du Québec (FCIQ) en février pour connaître les orientations de la FCIQ concernant l'accès aux données Centris par les évaluateurs agréés et l'opportunité de développer un protocole d'entente à long terme pour régler cette problématique récurrente (CE);
- Décision de tenir une rencontre à court terme avec les représentants de l'AEMQ dont l'ordre du jour porterait sur divers sujets professionnels d'intérêts communs (CE);
- Autorisation quant à la participation de l'Ordre dans le projet de lignes directrices sur les normes de mesurage BOMA en collaboration avec les Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) et l'Institut canadien des évaluateurs (ICE);



- Adoption de l'orientation suivante, concernant le projet du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) :
 - Démontrer l'intérêt de l'Ordre à participer aux travaux et agir comme conseil dans une perspective de prévention;
 - Communiquer le désaccord de l'Ordre en ce qui a trait à la dernière section de la présentation du MERN qui traite de la « recherche de comparables », en mettant en relief les risques pour le public;
 - Connaître l'intention du MERN de requérir des services de partenaires du domaine « privé » (CE);
- Adoption du plan de communication proposant une stratégie de contenu et une stratégie de développement quant à l'intégration de l'Ordre aux différents médias sociaux (CE).

Décisions de nature administrative :

- Adoption des états financiers annuels 2015-2016 et approbation des prévisions budgétaires pour l'exercice 2016-2017 (CE et CA);
- Approbation de la liste des déboursés et des états des revenus et dépenses mensuels (CE);
- Adoption de la version modifiée de la Politique sur les frais liés à la cession à l'ordre des dossiers des membres cessant d'exercer (CE);
- Décision d'approuver la proposition de Lussier Dale Parizeau et de retenir Humania à titre d'assureur aux conditions contenues dans la proposition de novembre 2016 ainsi que d'autoriser le transfert de compte au nouvel assureur à compter du 1er janvier 2017 (CE);
- Autorisation quant à l'achat de matériel pour le système de visioconférence (CE).



MEMBRES DES COMITÉS DE L'ORDRE 2016-2017

/ LE COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

- Claudine Carré, É.A. (à compter du 14 juillet 2016)
- Steve Cassidy, É.A. (à compter du 14 juillet 2016)
- Jean Beaudet, É.A.
- Simon Bernard, É.A.
- Jean-François Boutin, É.A.
- Jacques Dubé, É.A., président
- Yves Godin, É.A. (jusqu'au 31 décembre 2016)
- Pierre Harvey, É.A. (à compter du 14 juillet 2016)
- Jacques Laroche, É.A.
- Sylvain Leclair, É.A.
- Alain Olivier, É.A.
- Christiane Guimond, É.A., secrétaire, inspecteur permanent et personne responsable de l'inspection professionnelle (jusqu'au 8 février 2017)
- Josée Laporte, secrétaire par intérim (à compter du 1^{er} mars 2017)
- André Besner, É.A., inspecteur adjoint
- Mario Pilote, É.A., inspecteur adjoint

/ LE BUREAU DU SYNDIC

- Pierre Turcotte, É.A., syndic
- Denis Savoie, É.A., syndic adjoint
- Me Elena Konson (à compter du 1er mars 2017)

/ LE CONSEIL DE DISCIPLINE

- Jean-Luc Bélanger, É.A. (jusqu'au 21 mars 2017)
- Caroline Bernard, É.A.
- Nancy Brassard, É.A.
- Alison K. Chave, É.A.
- Benoît Egan, É.A.
- Francine Fortin, É.A.
- Jean-Pierre Gagnon, É.A.
- Annie Labbé, É.A.
- Claude Landry, É.A.
- Donald Prévost, É.A.
- Gérald Savary, É.A. (jusqu'au 31 mars 2017)
- Jean Trudel, É.A.
- Me Elena Konson, secrétaire (jusqu'au 28 février 2017)
- Josée Laporte (à compter du 1^{er} mars 2017)

/ LE COMITÉ DE RÉVISION

- Régis Bonneau, É.A.
- Gérard D'Aoust, É.A. (à compter du 19 mai 2016)
- Pierre Delisle, représentant du public
- Francine Fortin, É.A.
- Pierre L. Gagnon, É.A. (à compter du 19 mai 2016)
- Jean-Pierre Gervais, É.A. (à compter du 19 mai 2016)
- Milad Jabbour, É.A. (à compter du 19 mai 2016)
- Jean-Louis Laberge, représentant du public
- Pierre Laliberté, É.A. (à compter du 19 mai 2016)
- Suzanne Lalonde, présidente, représentante du public
- Anne Pouliot, représentante du public

- Hélène Turgeon, représentante du public
- Me Elena Konson, secrétaire (jusqu'au 28 février 2017)
- Josée Laporte, secrétaire
 (à compter du 1^{er} mars 2017)

/ LE CONSEIL D'ARBITRAGE DES COMPTES

- Sonya Auclair, É.A.
- Alexandre Bessette, É.A.
- Karine Ferlatte-Schofield, É.A.
- Pierre L. Gagnon, É.A.
- Milad Jabbour, É.A.
- Luc Tremblay, É.A.
- Me Elena Konson, secrétaire (jusqu'au 28 février 2017)
- Josée Laporte, secrétaire (à compter du 1er mars 2017)

/ LE COMITÉ DES REQUÊTES

- Claudine Carré, É.A.
- Alison K. Chave, É.A.
- Pierre L. Gagnon, É.A.
- Louis Garant, É.A.
- Pierre Laliberté, É.A.
- Marc-André Leblanc, É.A.
- Michèle Leroux, É.A.
- Sylvain Méthot, É.A.
- Stéphan Roy, É.A.
- Gérald Savary, É.A. (jusqu'au 31 mars 2017)
- Céline Viau, secrétaire

/ LE COMITÉ D'ADMISSION

- Amélie Bouchard, É.A.
- Julie Dubé, É.A. (à partir du 19 mai 2016)
- Guillaume Caron, É.A.
- Alain Fontaine, É.A.
- Sébastien Fraser, É.A.
- Mélanie Laplante, É.A.
- Christine Paquin, É.A. (jusqu'au 9 mai 2016)
- Josée Laporte, secrétaire

/ LE COMITÉ DE FORMATION CONTINUE

- Nicolas Bouchard, É.A., représentant du MAMOT
- Roxanne Carrier, É.A.
- Sébastien Jean, É.A.
- Annie Labbé, É.A.
- Marc Laroche, É.A.
- Régis Savard, É.A., représentant de l'AEMQ
- Julie St-Arnaud, É.A.
- Patricia Landry, secrétaire

/ LE COMITÉ DE LA FORMATION

Représentants de l'Ordre :

- Richard Lahaye, É.A., président de l'Ordre
- René Rivard, É.A., 2º vice-président, responsable de la formation
- Céline Viau, secrétaire générale
- Patricia Landry, coordonnatrice au développement de la formation et secrétaire du comité

Représentant du ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche :

M^{me} Marie-Claude Riopel, Direction de l'enseignement et de la recherche universitaires

Représentants du Bureau de coopération interuniversitaire (BCI) :

- M. Charles-Olivier Amédée-Manesme, professeur adjoint, Département de finance, assurance et immobilier, Faculté des Sciences de l'administration, Université Laval
- M. Unsal Ozdilek, professeur agrégé et responsable du certificat en immobilier, Département de stratégie, responsabilité sociale et environnementale, École des sciences de la gestion, Université du Québec à Montréal (UQÀM)

/ LE COMITÉ CONSULTATIF DES ÉVALUATEURS MUNICIPAUX (CCÉM)

(formé des administrateurs du Conseil d'administration issus du milieu municipal)

- Richard Côté, É.A.
- Richard Chabot, É.A.
- Céline Viau, secrétaire

/ COMITÉS RELIÉS AUX NORMES DE PRATIQUE PROFESSIONNELLE

Le comité aviseur des normes de pratique professionnelle

- Nathalie Bédard, É.A., 1ère vice-présidente responsable de l'éthique professionnelle
- Jacques Dubé, É.A., président du comité d'inspection professionnelle
- Pierre Turcotte, É.A., syndic
- Membres ad hoc selon le dossier à l'étude
- Christiane Guimond, É.A., secrétaire (jusqu'au 8 février 2017)

Le comité réviseur des normes de pratique professionnelle en matière d'acte de consultation

- Nathalie Bédard, É.A.
 (à compter du 29 septembre 2016)
 - Réginald Crevier, É.A.
- (à compter du 29 septembre 2016)

 Richard Lahaye, É.A., président de l'OEAQ
- Éric Grenier, É.A.
- Yves-Albert Paquette
- Denis Savoie, É.A. (à compter du 29 septembre 2016)
- Patrick Soullière, É.A.
- Me Elena Konson (à compter du 29 septembre 2016)
- Christiane Guimond, É.A., secrétaire et coordonnatrice des travaux (jusqu'au 8 février 2017)

Le comité pour l'élaboration de la norme sur l'analyse préliminaire

- Richard Lahaye, É.A., président de l'OEAQ
- Nathalie Bédard, É.A., 1ère vice-présidente responsable de l'éthique professionnelle
- Christian Brisson, É.A.
- Richard Chabot, É.A.
- Richard Côté, É.A.

- Pierre Gosselin, É.A.
- René Rivard, É.A.
- Stéphane Gauvreau, É.A.
- Marc Laroche, É.A.
- Pierre Marchand, É.A.
- France McCutcheon, É.A.
- Christiane Guimond, É.A., secrétaire et coordonnatrice des travaux (jusqu'au 8 février 2017)

Le comité aviseur sur les normes de pratique professionnelle en évaluation municipale

- Nathalie Bédard, É.A., 1ère vice-présidente responsable de l'éthique professionnelle
- Richard Chabot, É.A.
- Richard Côté, É.A.
- Christiane Guimond, É.A., secrétaire (jusqu'au 8 février 2017)

Le comité consultatif sur l'implantation de la modernisation de l'évaluation foncière au Québec : OEAQ – MAMOT

Évaluateurs agréés collaborant au comité

- Sonya Auclair, É.A.
- Nicolas Bouchard, É.A., représentant du MAMOT
- Nathalie Bourassa, É.A., représentante du MAMOT
- Marie-Hélène Cadrin, É.A.
- Stecy Gravel, É.A.
- Marcel Godbout, É.A.
- Normand Godbout, É.A.
- Christiane Guimond, É.A., représentante de l'Ordre
- France Mousseau, É.A.
- Régis Savard, É.A.
- Stéphan Roy, É.A.

/ LE COMITÉ DE RÉVISION DES NPP AUX FINS D'ASSURANCE

- Nathalie Bédard, É.A., 1ère vice-présidente responsable de l'éthique professionnelle
- Réginald Crevier, É.A.
- Sylvain Lacerte, É.A. (jusqu'au 31 mars 2017)
- Martin Leclerc, É.A.
- Alain Lemaire, É.A.
- Sylvain Savignac, É.A.
- Denis Savoie, É.A. (jusqu'au 31 mars 2017)
- Christiane Guimond, É.A., secrétaire et coordonnatrice des travaux (jusqu'au 8 février 2017)
- Richard Lahaye, É.A.

/ LE COMITÉ CONSULTATIF DES ÉVALUATEURS AGRÉÉS EN PRATIQUE PRIVÉE

(formé des administrateurs du Conseil d'administration issus du milieu privé)

- Simon Beauchemin, É.A.
- Nathalie Bédard, É.A.
- Christian Brisson, É.A.
- Éric Grenier, É.A.
- Richard Lahaye, É.A.
- Philippe Lamarre, É.A.
- René Rivard, É.A.
- Patrick Soullière, É.A.
- Céline Viau, secrétaire

/ LE COMITÉ ORGANISATEUR DU CONGRÈS 2017

- Nathalie Bédard, É.A.
- Guillaume Caron, É.A.
- Richard Chabot, É.A.
- Julie Lamontagne, É.A.
- Josée Martel, É.A.
- Diane Prévost, É.A.
- Patrice Savard, É.A.
- Marianne Bourque
- Me Elena Konson
- Josée Laporte
- Céline Viau

/ LE COMITÉ CONJOINT FONDS D'ASSURANCE

Représentants de l'Ordre

- Richard Lahaye, É.A., président de l'Ordre (statut modifié le 1er décembre 2016)
- René Rivard, É.A.
- Céline Viau, secrétaire générale

/ LE GROUPE DE TRAVAIL SUR LES MANDATS DE GESTION DE COÛTS

- Nathalie Bédard, É.A., 1ère vice-présidente responsable de l'éthique professionnelle
- Guillaume Caron, É.A.
- Christian-Pierre Côté, É.A.
- Gilles Dionne, É.A.
- Christiane Guimond, É.A., coordonnatrice aux affaires professionnelles, OEAQ (jusqu'au 8 février 2017)
- Christian Laflamme, É.A.
- Jean Laroche, É.A.
- Me Elena Konson, secrétaire et coordonnatrice des travaux
- Richard Lahaye, É.A.

/ LE COMITÉ CONJOINT ICE-OEAQ

Représentants de l'Ordre

- Amélie Bouchard, É.A.
- Richard Côté, É.A.
- Richard Lahaye, É.A., président de l'Ordre
- Céline Viau, secrétaire générale

/ LE COMITÉ SUR LA COPROPRIÉTÉ

- Nathalie Bédard, É.A., répondante au Conseil d'administration
- Richard Lahaye, É.A.
- Jean Lauzier, É.A.
- Steven Lavoie, É.A.
- Céline Viau
- Me Elena Konson, secrétaire

/ COMITE INSPECTION PROFESSIONNELLE 2016-2017

Créé en conformité aux articles 109 et 112 du *Code des professions*, le Comité d'inspection professionnelle (CIP) a pour fonction la surveillance de l'exercice de la profession. Ce mandat est rempli par la réalisation du programme annuel d'inspection de la pratique des membres.

PROGRAMME ANNUEL DE LA SURVEILLANCE DE LA PROFESSION

- Poursuivre et finaliser neuf dossiers en expertise débutés durant l'exercice financier 2015-2016;
- Procéder à deux auditions de membres (en expertise) dont le dossier a été étudié durant l'exercice financier 2015-2016:
- Procéder aux auditions prévues par le règlement du CIP pour vérifier la compétence des membres pour lesquels le CIP a observé des lacunes majeures (note D) ou graves (note E). Applicable à tous les champs de pratique;
- Procéder à cinq nouvelles inspections dans le domaine de l'expertise;
- Procéder à 10 visites de suivi pour vérifier l'application des recommandations par les membres chez qui on avait observé des lacunes importantes (note C);
- Procéder à cinq visites de contrôle pour vérifier l'application des recommandations par les membres chez qui on avait observé des lacunes majeures (note D) ou graves (note E);
- Procéder à la confection et à la rédaction de deux examens (méthode du revenu et méthode du coût) dans le cadre d'un stage de perfectionnement;
- Procéder aux nouvelles demandes d'enquêtes particulières nécessaires pour vérifier la compétence des membres pour lesquels le syndic, le CA ou le CIP demanderaient une telle enquête (applicable à tous les champs de pratique);
- Procéder à 100 inspections en expertise, gestion immobilière et municipal par le biais du Guide d'autoévaluation;
- Répondre aux demandes d'explications provenant d'évaluateur(s) inspecté(s) concernant les remarques et commentaires du CIP transmis aux membre(s) et inclus dans le « rapport de l'inspecteur ». La réponse se fera par le billet du CIP dans les cas où l'évaluateur inspecté fait une demande écrite.

Réalisations du comité d'inspection professionnelle en 2016-2017 :

Les membres du CIP se sont réunis en comité trois fois : les 29 juin 2016, 21 septembre 2016 et 8 février 2017 et trois fois par conférence téléphonique, les 12 décembre 2016, 18 et 23 janvier 2017. Outre ces réunions régulières, le CIP a procédé à six auditions entre septembre 2016 et mars 2017.

Dans le cadre du *Programme de surveillance de la profession*, les inspecteurs de l'Ordre ont procédé à **81 vérifications** :

- 12 visites de suivi en expertise et une en municipal;
- Deux visites de contrôle en expertise;
- 67 nouvelles inspections ont été effectuées par le biais du Guide d'autoévaluation :
 - Quatre membres feront l'objet d'un suivi;
 - Cinq membres se sont retirés de l'Ordre;
 - Un dossier a fait l'objet d'un report (pour cause de maladie);
 - Deux dossiers ont été suspendus (plainte au syndic ou autre).

Pour les inspections, les visites de suivi et les enquêtes particulières, dans tous les cas, un questionnaire préalable à l'inspection (enquête) est transmis à l'évaluateur concerné et, par la suite, remis au CIP dûment complété. Pour chacune des inspections (et enquêtes), un rapport de vérification est dressé et transmis à l'évaluateur concerné.

Le CIP a finalisé 23 dossiers en 2016-2017 :

- 11 dossiers débutés lors de l'exercice antérieur et finalisés en 2016-2017;
- Six dossiers en expertise débutés et finalisés en 2016-2017;

 Six auditions de membres dont les dossiers ont été étudiés en 2016-2017;

Résultats des six auditions :

- ✓ Trois, aucun suivi nécessaire;
- Deux visites de suivi à faire dans le prochain exercice financier;
- Recommandation d'imposer un stage de perfectionnement comprenant un cours à suivre et une visite de contrôle à faire.
- Audition prévue suite à la décision du CIP :
 - ✓ Un membre a démissionné de l'Ordre au lieu de se présenter à son audition.

Aucun membre n'a fait l'objet d'une information au syndic en vertu de l'alinéa 5 de l'article 112 du *Code des professions*.

Synthèse des recommandations du CIP adressées aux membres :

Dans une perspective d'amélioration de la pratique professionnelle, les recommandations d'ordre général que le CIP a transmis aux membres concernent les éléments suivants :

 L'évaluateur doit s'assurer que la confidentialité des données soit conservée en tout temps (rapports formulaires);

- En tout temps, l'évaluateur agréé doit procéder à l'inspection (extérieur et intérieur) de l'immeuble à évaluer;
- Les « Réserves et hypothèses de base » et l'« Attestation de l'évaluateur » doivent être adaptées au contrat de services professionnels et aux obligations de l'évaluateur agréé;
- L'évaluateur a la responsabilité de s'assurer que les personnes qui travaillent pour lui ont les compétences requises et il doit superviser les travaux car il en a l'entière responsabilité vis-à-vis de son client;
- À défaut d'avoir les compétences pour un type de contrat particulier, l'évaluateur agréé doit s'adjoindre un autre évaluateur agréé pour l'assister dans la réalisation de cette évaluation.

Suivi à faire lors du prochain exercice 2017-2018 :

- De tous les dossiers débutés en 2016-2017, six devront être soumis pour étude au CIP au cours du prochain exercice;
- Six dossiers seront traités au comité exécutif de l'Ordre suite à l'imposition d'un stage de perfectionnement.



/ LE BUREAU DU SYNDIC

Selon les articles 116 et 122 du *Code des professions*, le syndic a pour mandat de faire enquête à la suite d'une information à l'effet qu'un professionnel a commis une infraction. Après avoir procédé à l'enquête, il jugera s'il y a lieu ou non de porter une plainte devant le conseil de discipline. Il pourrait aussi décider de transmettre le dossier au comité d'inspection professionnelle pour vérification ou enquête particulière.

L'article 123.6. du *Code des professions* prévoit que le syndic peut également, dans certains cas, proposer la conciliation à la personne qui a demandé l'enquête et au professionnel concerné. Il est aussi de son devoir de procéder à la conciliation de tout différend concernant un compte d'honoraires et ce, conformément au règlement de l'Ordre à cet effet, adopté en vertu de l'article 88 du *Code des professions*.

Discipline

Dossiers d'enquêtes des années antérieures toujours ouverts au début de la période (1er avril 2016)	55
Nouvelles demandes d'enquête reçues en 2016-2017	
Nombre de membres visés	30
Nombre de décisions de porter plainte disciplinaire	0
Nombre de décisions de ne pas porter plainte disciplinaire	
Le nombre total de dossiers demeurant ouverts à la fin de la période (31 mars 2017)	61

Dossiers fermés lors de l'exercice 2016-2017

Dossiers d'enquête	25
Conseil de discipline	0
Limitation d'exercice – CA	0
Comité d'inspection professionnelle	0
Mises en garde	11
Demandes non fondées	14

Conciliation (art. 123.6. du Code des professions)

Durant l'exercice 2016-2017, le bureau du syndic n'a traité aucun dossier ayant conduit à un règlement.

Conciliation des comptes d'honoraires (art. 88 du *Code des professions*)

Demandes de conciliation reçues en 2016-2017	2
Nombre de demandes de conciliation rejetées pour le non-respect du délai	0
Nombre de demandes de conciliation ayant conduit à une entente	0

Près des 75 % de demandes d'enquête provient du public. Le phénomène d'augmentation des demandes d'enquête s'explique, entre autres, par une meilleure accessibilité à l'information concernant les recours disponibles et une volonté accrue du public d'exercer ses recours. Durant le prochain exercice, les règles de fonctionnement interne du Bureau du syndic seront modifiées dans l'objectif d'assurer le traitement le plus efficace possible des dossiers d'enquête, considérant cette nouvelle conjoncture et les ressources limitées de l'Ordre. Une partie des demandes pendantes nécessite plutôt une explication quant à l'application des *Normes de pratique professionnelle* de l'OEAQ et une conciliation plutôt qu'une enquête disciplinaire.

Les membres exerçant en secteur privé et ayant le contact direct avec le grand public sont plus fréquemment visés par les demandes d'enquête.



/ USURPATION DU TITRE D'ÉVALUATEUR AGRÉÉ

Conformément à l'article 189 du *Code des professions*, l'Ordre peut, sur résolution du Conseil d'administration ou du comité exécutif, intenter une poursuite pénale pour usurpation du titre réservé à ses membres : « évaluateur agréé », « É.A. », « estimateur agréé », « C.App ». Quiconque sciemment, n'étant pas membre de l'Ordre, se laisse annoncer ou désigner par l'un des titres réservés à ses membres, commet une infraction et est passible d'une amende prévue au *Code des professions* (RLRQ, c. C-26).

Lors de l'exercice 2016-2017, l'Ordre a ouvert et complété **quatre enquêtes** relativement à l'usurpation du titre d'évaluateur agréé. Trois dossiers ont été fermés étant donné que les personnes visées se sont conformées

à la loi dans un délai raisonnable après réception de l'avertissement de la part de l'Ordre. Un dossier reste encore à l'étude en date du 31 mars 2017.

/ LE CONSEIL D'ARBITRAGE DES COMPTES

Adopté en conformité à l'article 88 du Code des professions, le Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des évaluateurs agréés prévoit la constitution d'un conseil d'arbitrage des comptes. Son mandat est de statuer sur les différends entre un évaluateur agréé et son client relativement à un compte d'honoraires.

En 2016-2017, le conseil d'arbitrage des comptes n'a été saisi d'aucune demande d'arbitrage.

/ LE CONSEIL DE DISCIPLINE

Un conseil de discipline est constitué au sein de chaque ordre professionnel, conformément à l'article 116 du *Code des professions*. Son mandat est d'entendre toute plainte formulée contre une personne qui est ou a été membre de l'Ordre, pour une infraction aux dispositions du *Code des professions*, ou à tout autre règlement adoptés par l'Ordre, notamment le *Code de déontologie*.

Au cours de l'exercice 2016-2017, le conseil de discipline n'a pas été saisi de nouvelles plaintes.

Dans le dossier de l'exercice précédent 18-2015-063 (Savoie c. Genest), la décision sur culpabilité et sur sanction a été rendue le 20 mai 2016, soit après 114 jours de prise en délibéré. Le conseil a condamné l'intimé à des amendes totalisant 7 000 \$ ainsi qu'au paiement de 3/5 des frais encourus par l'Ordre pour ce dossier.

Dans le dossier 18-2015-064 (Savoie c. Guilbault), la décision sur culpabilité a été rendue le 21 avril 2016, soit après 70 jours de prise en délibéré. Le conseil a reconnu l'intimé coupable de l'ensemble des chefs d'infraction

reprochant le non-respect des normes de pratique. L'audience sur sanction a eu lieu le 21 février 2017. Le dossier a été pris en délibéré par le conseil, et aucune décision n'a été rendue en date du 31 mars 2017.

Durant l'exercice 2016-2017, le conseil de discipline de l'Ordre n'a pas émis de recommandations au Conseil d'administration de l'Ordre d'obliger un professionnel à compléter un stage ou un cours de perfectionnement (art. 160 du Code des professions).

Enfin, aucune décision du conseil de discipline n'a été portée en appel devant le Tribunal des professions durant cet exercice.

/ LE COMITÉ DE RÉVISION

Conformément à l'article 123.3. du *Code des professions*, l'Ordre a constitué un comité de révision qui a pour fonction de donner à toute personne qui le lui demande et qui a déjà demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision du syndic de ne pas porter plainte contre l'évaluateur agréé.

Durant l'exercice 2016-2017, le comité de révision a été saisi de trois nouvelles demandes d'avis, toutes soumises dans les délais requis.

Le 22 juin 2016, le comité a tenu une réunion par conférence téléphonique durant laquelle il a rendu un avis. La décision du syndic adjoint de ne pas porter plainte a été maintenue et le dossier a été référé au comité d'inspection professionnelle.

Le 29 juin et le 12 juillet 2016, le comité a tenu deux autres réunions par conférence téléphonique durant lesquelles il a rendu deux avis. Dans les deux cas, la décision du syndic de ne pas porter une plainte disciplinaire a été maintenue par le comité.

/ LE COMITÉ DE LA FORMATION

Le Comité de la formation a pour mandat d'examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement universitaire et du ministre de l'Éducation, les questions relatives à la qualité de la formation des évaluateurs agréés, soit l'adéquation de la formation aux compétences professionnelles à acquérir pour l'exercice de la profession d'évaluateur agréé.

Les membres du comité de la formation se sont réunis une fois durant l'exercice, soit le 15 juin 2016. Ils ont discuté des sujets suivants :

- La pertinence d'inclure dans la formation des futurs évaluateurs agréés des cours concernant la copropriété (fonds de prévoyance, carnet d'entretien et assurances), l'expropriation et la gestion immobilière;
- La pénurie de lieux de stage pour les stagiaires de l'Ordre.

Les membres du comité ont aussi pris connaissance des résultats du plus récent examen d'admission à l'Ordre. Finalement, les implications du projet de loi 98, notamment en ce qui concerne l'admission aux professions, ont été soulevées.

/ LE COMITÉ CONSULTATIF DES ÉVALUATEURS MUNICIPAUX (CCÉM) 2016-2017

Formé des membres du Conseil d'administration qui œuvrent en évaluation municipale, le comité consultatif des évaluateurs municipaux (CCÉM) identifie les meilleures ressources pour constituer des comités *ad hoc* selon les sujets à l'étude et il conseille la présidence de l'Ordre.

Aucun nouveau comité *ad hoc* n'a été mis en place durant l'exercice.

Comité consultatif sur l'implantation de la modernisation de l'évaluation foncière au Québec

Sous la responsabilité du MAMOT, ce comité a été formé en juillet 2011. Il a comme mandat de servir de lieu d'échange et de concertation quant aux actions à privilégier pour implanter avec succès les nouvelles dispositions réglementaires et normatives relatives à la modernisation de l'évaluation foncière.

Il est composé d'évaluateurs agréés représentants du MAMOT et de l'Ordre ainsi que de représentants de plusieurs domaines concernés par l'implantation de la modernisation de l'évaluation foncière (tels que l'enseignement, le développement informatique, la gestion municipale, etc.).

Le comité s'est réuni une seule fois durant l'année 2016-2017, l'exercice de modernisation étant à toutes fins pratiques complété.

/ LE COMITÉ D'ADMISSION

Ayant pour mandat de gérer l'application des règlements relatifs à l'admission et de s'assurer de la qualité de la formation des candidats à l'exercice de la profession, le comité d'admission supervise la conception de l'examen d'admission et en valide les résultats. C'est lui qui recommande au comité exécutif la délivrance des permis aux candidats à l'exercice de la profession. De plus, il étudie les demandes d'équivalence de formation ou de diplôme et les autorisations de maître de stage.

Les membres du comité d'admission se sont réunis le 21 juin 2016 et le 22 novembre 2016 et ont tenu trois réunions par conférence téléphonique : le 20 avril 2016, le 7 septembre 2016, et le 28 février 2017.

Le comité a supervisé le travail des conceptrices et correctrices de la partie écrite de l'examen d'admission tenu à Montréal et à Québec le 1^{er} octobre 2016 de même que la tenue de la partie orale, à Montréal et à Québec, le 15 octobre 2016.

Délivrance de permis d'évaluateur agréé

51 personnes ont réussi l'examen d'admission et ont obtenu leur permis d'évaluateur agréé. Trois de ces personnes ont dû toutefois reprendre la partie orale avant d'obtenir leur permis, puisqu'elles avaient échoué cette partie.

L'Ordre n'ayant pas de règlement relatif à la délivrance de permis temporaires, restrictifs temporaires et spéciaux ni de règlements relatifs à des certificats de spécialiste ni de classe de membres, aucun permis de ce type n'a été délivré.

Examen d'admission 2016

Candidats inscrits à la partie écrite :	73 mais 71 se sont présentés et 70 ont complété l'examen
Candidats inscrits à la partie orale :	58 candidats
Demandes de révision de note :	5
	 47 personnes avaient une formation reconnue, 33 ont réussi l'examen;
Des 70 personnes ayant complété l'examen :	23 personnes avaient obtenu une équivalence de formation, 15 ont réussi l'examen. 4 de ces personnes avaient une formation acquise à l'étranger soit 2 de France, 1 de Roumanie, 1 du Ghana.





Équivalences de diplôme et de formation

Demandes d'équivalences reçues :	25
Candidats ayant obtenu l'équivalence de formation : Deux de ces candidats avaient une formation provenant d'une institution	7
d'enseignement située hors du Québec ou hors du Canada, soit la France.	
Candidats ayant obtenu l'équivalence de formation sous réserve de suivre certains cours :	15
dont 2 possèdent des diplômes provenant d'une institution d'enseignement située hors du Québec et ayant obtenu une reconnaissance du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion du Québec, soit la France.	
Candidat dont l'équivalence de formation a été refusée :	3
dont 1 possède des diplômes provenant d'une institution d'enseignement située hors du Québec et ayant obtenu une reconnaissance du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion du Québec, soit la France.	





/ LE COMITÉ DE FORMATION CONTINUE

Le comité de formation continue coordonne et actualise l'ensemble des activités de formation destinées aux évaluateurs agréés, aux stagiaires et aux partenaires. Il s'assure que le *Programme de formation professionnelle en évaluation* (PFP), mis sur pied afin de compléter la formation universitaire et préparer les futurs évaluateurs agréés à la pratique, répond toujours à leurs besoins. De plus, le comité offre annuellement un *Programme de formation continue* (PFC) varié visant principalement l'amélioration de la qualité des services professionnels rendus au public.

En 2016-2017, les membres du comité de formation continue se sont réunis une fois, soit le 16 mai 2016.

Les activités du comité ont été consacrées à l'évaluation des différents cours présentés par l'Ordre et à la sélection de nouvelles activités de formation pour le PFC.

Parmi les projets de nouveaux cours mis en chantier auparavant, 3 ont pu se concrétiser durant l'exercice financier 2016-2017 (Atelier d'initiation à la médiation, La JVM aux fins d'autocotisation, Les médias sociaux et la pratique professionnelle de l'É.A.) D'autres verront le jour prochainement.

La moitié de la captation relative au projet de cours en ligne sur les obligations professionnelles (Éthique et professionnalisme/Normes de pratique) destiné aux É.A. a été réalisée durant l'année.

L'échéancier d'implantation de la modernisation ayant été pratiquement complété en 2016, la Formation de transition relative à la modernisation réglementaire et normative de l'évaluation foncière mise de l'avant par le MAMOT ne se poursuit que pour des cas particuliers. Seul le Module 2A (Détermination de la qualité et de la complexité des composantes et établissement de l'âge apparent : cas pratiques) a été présenté durant l'exercice.

Programme de formation continue (PFC)

Les activités de formation continue ont réuni cette année près de 468 membres (sur 498 participants au total), dont 300 dans la région de Montréal, 140 à Québec et 28 dans les autres régions. L'Ordre a présenté 8 activités différentes de formation continue en 20 séances, pour un total de 24 jours.

Ces activités ont été les suivantes :

- Inspection des immeubles dans le cadre d'une évaluation (6 heures)
 - 8 avril 2016, Longueuil, 30 membres,
 - 24 mai 2016, Québec, 23 membres sur 30 participants,
 - 19 octobre 2016, Gatineau, 28 membres sur 35 participants;
- La négociation gagnant-gagnant en évaluation (12 heures)
 - 6 et 7 juin 2016, Québec, 23 membres,
 - 13 et 14 juin 2016, Longueuil, 26 membres,
 - 13 et 14 mars 2017, Montréal, 13 membres;
- Atelier d'initiation à la médiation (6 heures)
 - 9 septembre 2016, Longueuil, 20 membres,
 - 16 septembre 2016, Québec, 26 membres,
 - 26 septembre 2016, Longueuil, 21 membres sur 22 participants,
 - 4 novembre 2016, Longueuil, 26 membres,
 - 27 mars 2017, Montréal, 15 membres;
- La JVM aux fins d'autocotisation TPS/TVQ (7 heures)
 - 19 septembre 2016, Longueuil, 35 membres,
 - 30 septembre 2016, Québec, 29 membres;
- La lecture des baux commerciaux (6 heures)
 - 21 septembre 2016, Longueuil, 27 membres sur 30 participants,
 - 7 octobre 2016, Québec, 20 membres sur 23 participants;

- Module 2A: Détermination de la qualité et de la complexité des composantes et établissement de l'âge apparent: Cas pratiques (7 heures)
 - 29 novembre 2016, Longueuil, 23 membres sur 30 participants;
- Les médias sociaux et la pratique professionnelle de l'É.A. (6 heures)
 - 20 février 2017, Montréal, 23 membres,
 - 27 février 2017, Montréal, 19 membres,
 - 20 mars 2017, Montréal, 23 membres;
- MS Excel pour l'immobilier et l'évaluation (cours avancé) (12 heures)
 - 10 et 11 mars 2017, Montréal, 18 membres sur 20 participants.

Application du Règlement sur la formation continue obligatoire des membres de l'OEAQ

311 demandes de reconnaissance d'activités aux fins d'application du Règlement sur la formation continue obligatoire des membres de l'OEAQ ont été reçues et traitées durant l'exercice 2016-2017.

Programme de formation professionnelle en évaluation (PFP)

Les 41 jours de cours (22 séances) offerts dans le cadre du PFP ont généré 560 inscriptions, dont 443 à Montréal et 117 à Québec. Sauf exception, les participants étaient des stagiaires de l'Ordre. Les sept blocs de cours suivants étaient au programme et ont été répétés au besoin :

- Méthode du coût (MCOÛ), parties A et B; 24 heures;
 109 inscriptions;
- Étude de cas (ÉCAS); 12 heures; 54 inscriptions;
- Évaluation de terrains et de terres agricoles (ÉTER);
 12 heures; 38 inscriptions;
- Obligations professionnelles (OPRO), parties A et B;
 12 heures; obligatoire pour les stagiaires inscrits au registre après le 17 février 2000; 112 inscriptions;
- Évaluation municipale (ÉMUN); 12 heures;
 35 inscriptions;
- Méthode du revenu (MREV), parties A et B; 24 heures; 145 inscriptions;
- Méthode de comparaison (MCOM); 12 heures;
 67 inscriptions.

Nos remerciements aux formateurs :

- Pour le Programme de formation professionnelle, édition 2016-2017 : M^{mes} Marie-Hélène Cadrin et Alison K. Chave et MM. Marc Bergeron, Simon Bernard, Richard Côté, Jean-Marc Couture, Sébastien Fraser, Jean-Pierre Gagnon, Louis Garant, Éric Racine, évaluateurs agréés, ainsi que M. Paul Tougas et M^e Elena Konson.
- Pour le *Programme de formation continue*, édition 2016-2017 : M^{me} Marie-Hélène Cadrin et MM. Dominic Fournier, Louis Garant, Jean-François Gilbert, Christian Guay, évaluateurs agréés, ainsi que M^e Howie Clavier et MM. Yves-Albert Desjardins, Jocelyn Martin et René Vincent, ing.



/ LE COMITÉ ORGANISATEUR DU CONGRÈS 2017

Le mandat de ce comité est d'organiser le congrès bisannuel de l'Ordre. Il a notamment pour tâches, l'élaboration du contenu, le choix des conférenciers, l'organisation et la logistique de l'événement, le développement du programme social, la gestion du budget et du programme des partenaires financiers.

L'organisation et l'élaboration du programme du congrès 2017 ont nécessité quatre réunions durant l'exercice 2016-2017, soit : le 30 juin, le 26 septembre, le 2 novembre et le 20 décembre 2016. De plus, une conférence téléphonique a eu lieu le 31 janvier 2017.

Sous le thème « S'investir! », le congrès se tiendra du 19 au 21 octobre 2017 au Château Mont Sainte-Anne. Le comité organisateur n'a pas ménagé les efforts pour planifier un programme diversifié, adapté aux différents secteurs d'activités des membres et ciblant des sujets d'actualité pour la profession dans son ensemble.

Au moment d'écrire ces lignes, la période d'inscription venait de commencer et la réponse des membres est très positive!











/ ASSURANCE DE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

En vertu de l'article 60.7. du *Code des professions*, tout membre d'un ordre professionnel doit fournir et maintenir en tout temps une garantie contre la responsabilité qu'il peut encourir en raison des fautes commises dans l'exercice de sa profession. Conformément au *Règlement sur la souscription obligatoire au Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle de l'Ordre des évaluateurs agréés*, tous les membres de l'Ordre, à moins d'en être exemptés, sont tenus de souscrire au Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle de l'Ordre. Il constitue l'une des formes d'assurance permises par la loi. Ce fonds constitué par la décision de l'Assemblée générale des membres du 23 août 2007 a été mis en place le 1^{er} décembre 2010.

La police d'assurance de la responsabilité professionnelle du Fonds d'assurance approuvée par le Conseil d'administration de l'Ordre offre à chaque membre assuré une garantie de 1 M\$ par sinistre et 1M\$ pour l'ensemble des sinistres survenus en cours d'année (du 1er avril au 31 mars).

Pour l'exercice 2016-2017:

Nombre de membres assurés au 31 mars 2017	537
Nombre de membres exemptés de souscrire au Fonds au 31 mars 2017	512
Nombre de membres assurés exerçant en société	408
S.P.A : 386	
S.E.N.C.R.L. : 22	





/ COMITÉS RELIÉS AUX NORMES DE PRATIQUE PROFESSIONNELLE 2016-2017

/ LE COMITÉ RÉVISEUR DES NORMES DE PRATIQUE PROFESSIONNELLE :

Le mandat du comité réviseur des normes de pratique professionnelle est d'élaborer de nouvelles normes, mettre à jour les normes existantes et superviser les travaux reliés à la rédaction de normes, guides ou lignes directrices dans des domaines spécifiques de la pratique des évaluateurs agréés, afin de s'assurer qu'ils soient en adéquation avec le corpus général des normes de pratique professionnelle en vigueur.

Pour traiter de dossiers spécifiques, des comités *ad hoc* ont été créés. Ils sont composés d'évaluateurs agréés qui ont une expertise dans les divers domaines à l'étude.

Durant cet exercice, aucune réunion générale n'a été tenue mais les membres du comité aviseur des normes de pratique professionnelles ont été sollicités à plusieurs reprises pour donner leur avis sur diverses questions venant des membres de l'Ordre et du public.

/ LE COMITÉ AD HOC SUR
L'ÉLABORATION DES NORMES SUR
L'ANALYSE PRÉLIMINAIRE AUX FINS
DE L'APPLICATION DE L'ARTICLE 24.1
DU CODE DE DÉONTOLOGIE DES
MEMBRES DE L'OEAQ

Le mandat du comité est de développer une nouvelle norme de pratique dans le but d'encadrer les gestes professionnels des évaluateurs agréés qui œuvrent dans le domaine de la vérification fiscale (évaluation municipale) et le domaine de l'expropriation, principalement lorsqu'ils doivent procéder à une analyse préliminaire pour établir une valeur aux fins de négociation.

Durant l'exercice financier 2016-2017, les membres du comité ont finalisé la rédaction du projet de normes pour encadrer l'analyse préliminaire en matière d'évaluation municipale et en matière d'expropriation.

Le Conseil d'administration a adopté la version finale lors des séances du 19 mai et du 1^{er} décembre 2016.

Le projet sera diffusé lorsque l'Office des professions aura complété l'adoption de la version révisée du *Code de* déontologie des évaluateurs agréés.

/ LE COMITÉ AD HOC SUR LA RÉVISION DES NORMES AUX FINS D'ASSURANCE

Le mandat du comité était de réviser les normes de pratique professionnelle aux fins d'assurance.

Suite aux questionnements de plusieurs évaluateurs agréés et d'intervenants du milieu de l'assurance, soumis en 2014, l'Ordre a été appelé à revoir les normes actuelles de pratique professionnelle concernant l'évaluation aux fins d'assurance. Il a été indiqué qu'elles n'étaient pas suffisamment précises pour orienter le travail de l'évaluateur agréé qui procède à l'acte d'évaluation aux fins d'assurance.

La version finale des normes révisées a été adoptée le 9 mars 2016 par le Conseil d'administration de l'Ordre. La date effective de la mise en vigueur des normes est le 4 juillet 2016.

La nouvelle version des normes est disponible sur le site de l'Ordre dans la section : publications et communications/normes de pratique.

Une formation est prévue en 2017-2018 dans le cadre des cours offerts par l'Ordre via le *Programme de formation continue*.

/ GROUPE DE TRAVAIL SUR LES MANDATS DE GESTION DE COÛTS, LA CONSULTATION EN COÛTS OU LE SUIVI DES COÛTS ET DÉBOURSÉS D'UN PROJET DE CONSTRUCTION

En 2013, certains membres ont adressé des questionnements au Fonds d'assurance à savoir si la police d'assurance de la responsabilité professionnelle comportait la couverture pour les services rendus à titre de consultants en coûts pour un créancier hypothécaire, dans le cadre d'un projet de construction. En décembre 2014, le comité exécutif a décidé de faire modifier la Police d'assurance du Fonds d'assurance de l'OEAQ 2015-2016 pour inclure ces mandats dans la liste des services professionnels assurés.

Considérant qu'il s'agit d'un nouveau champ de pratique pour les évaluateurs agréés, le Conseil d'administration a formé, en automne 2015, un groupe de travail sur les mandats de gestion de coûts qui s'est penché sur l'identification des services professionnels pouvant faire l'objet de couverture par le Fonds d'assurance.

Le groupe de travail a remis ses recommandations au Conseil d'administration qui en a disposé ainsi à la séance du 19 mai 2016 :

« ... (Il est résolu)

DE modifier de la façon suivante le libellé de la **Police 2016-2017** du Fonds d'assurance de l'OEAQ :

- « 1.12 SERVICES PROFESSIONNELS : Tous les services qui ont été rendus ou qui auraient dû être rendus par l'Assuré dans l'exercice de la profession d'évaluateur agréé et en tant que membre en règle de l'Ordre, notamment, mais sans limiter ce qui précède, l'un ou l'autre des services suivants : (...)
- (g) les services rendus dans le cadre d'un mandat portant sur la gestion de coûts, la consultation en coûts ou le suivi des coûts et déboursés d'un projet de construction. »

D'aviser le Fonds d'assurance de l'OEAQ que cette modification entre en vigueur le 1^{er} avril 2016, soit pour le terme 2016-2017;

De demander à la permanence de produire un ou des avis à l'intention des membres et du Fonds d'assurance de l'OEAQ précisant notamment que :

- l'É.A. n'est pas compétent pour établir le budget de construction et que sa responsabilité peut être impliquée au niveau de la confirmation du budget au créancier vs coût de la construction sur le marché;
- l'É.A. ne peut pas accepter un mandat s'il ne possède pas les connaissances et l'expérience requises pour sa réalisation;
- l'É.A. ne peut pas empiéter sur le champ de compétence des autres professionnels impliqués dans ce type de mandats (ingénieurs, architectes, etc.) et seuls les services rendus dans le champ de compétence de l'É.A. sont couverts par le Fonds d'assurance de l'OEAQ. »

/ LA RELÈVE

L'excellence académique des candidats à l'exercice de la profession a été, une fois de plus, soulignée par l'attribution, le 8 avril 2016, d'une bourse de l'Ordre à M^{me} Alyssa Nolin, étudiante en gestion urbaine et immobilière à la Faculté des sciences d'administration de l'Université Laval.

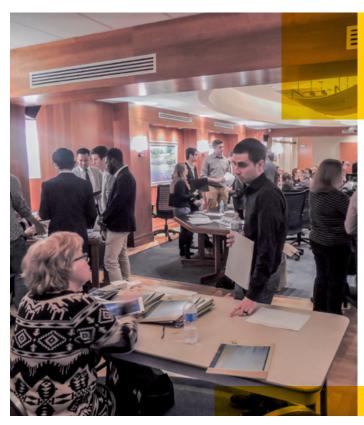
En collaboration avec l'Association des étudiants en gestion urbaine et immobilière de l'Université Laval, l'Ordre a tenu, le 14 mars 2017, le cocktail « étudiants/ employeurs ». Le but de cette activité est de faciliter les contacts entre les futurs candidats à l'exercice de la profession et les évaluateurs agréés susceptibles de les recruter à titre de stagiaires.

Le 21 février 2017, l'Ordre a assisté au cocktail de réseautage organisé par l'Association des techniciens en évaluation foncière du Québec (ATEFQ) et le Collège Montmorency. Le 22 mars 2017, l'Ordre a assisté au cocktail de réseautage organisé par l'ATEFQ ainsi que le Département d'estimation et de l'évaluation en bâtiment du Cégep de Drummondville. Le but de ces activités est, entre autres, de mettre en contact les étudiants du collège et les professionnels du domaine de l'évaluation.











/ TABLEAU DES MEMBRES (AU 31 MARS 2017)

ÉVALUATEURS AGRÉÉS

Nombre au début de l'exercice	1038
Réinscriptions	2
Nouveaux É.A.	50
Retraités	20
Radié pour non paiement des sommes dues	1
Radié	-
Non-conformité au RFCO	-
Retirés pour abandon	16
Radié non-conformité à l'assurance	-
Décès	4
Candidat ayant obtenu son permis ne s'étant pas inscrit au Tableau	1
Total	1049

REGISTRE DES STAGIAIRES

Nombre au début de l'exercice	111
Nouveaux stagiaires	71
Stagiaire réinscrit	1
Stagiaires ayant réussi l'examen	51
Retirés pour non paiement	9
Retirés pour expiration de délai	3
Retirés à la demande du stagiaire	4
Total	116

REGISTRE DES ÉTUDIANTS

Nombre au début de l'exercice	176
Nombre à la fin de l'exercice	173

COTISATION ANNUELLE

Membres	758 \$
Stagiaires	300 \$
Étudiants	0 \$

RÉMUNÉRATIONS

Rémunération du président	28 971 \$
Rémunération de la secrétaire générale	118 884 \$

RÉPARTITION DES MEMBRES SELON LE TYPE D'ENTREPRISES

	Membres	%
Firmes privées	537	51
Gouvernement et organismes parapublics	187	18
Municipalités	214	20
Institutions financières	54	5
Autres	57	6
Total	1049	100

RÉPARTITION DES MEMBRES SELON LE SEXE

	Membres	%
Femmes	272	26
Hommes	777	74
Total	1049	100

ÉVALUATEURS AGRÉÉS

Région 01 – Bas-Saint-Laurent	13
Région 02 – Saguenay–Lac-St-Jean	41
Région 03 – Capitale-Nationale	217
Région 04 – Mauricie	20
Région 05 – Estrie	35
Région 06 – Montréal	348
Région 07 – Outaouais	36
Région 08 – Abitibi-Témiscamingue	11
Région 09 – Côte-Nord	5
Région 10 – Nord-du-Québec	0
Région 11 – Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	4
Région 12 – Chaudière-Appalaches	34
Région 13 – Laval	58
Région 14 – Lanaudière	18
Région 15 – Laurentides	47
Région 16 – Montérégie	132
Région 17 – Centre-du-Québec	16
Hors du Québec	14

ÉTATS FINANCIERS 2016-2017

/ RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de L'ORDRE DES ÉVALUATEURS AGRÉÉS DU QUÉBEC

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de L'ORDRE DES ÉVALUATEURS AGRÉÉS DU QUÉBEC, qui comprennent le bilan au 31 mars 2017, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles- ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifiions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité



portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de L'ORDRE DES ÉVALUATEURS AGRÉÉS DU QUÉBEC au 31 mars 2017, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Dagrain Lapiere Siner et anocies SERREL

Montréal, le 14 septembre 2017

¹ Par Julie Gaboriault, CPA auditeur, CA

/ RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017

	2017 \$	2016 \$
/ PRODUITS		
Cotisations	807 582	791 165
Discipline, révision, arbitrage et usurpation de titre	32 044	6 261
Inspection professionnelle	6 000	_
Examens et admission	36 375	26 600
Formation	294 196	250 242
Congrès	-	192 371
Publicité et publications	21 894	34 173
Intérêts	4 691	4 104
Administration	37 029	47 889
Autres activités	16 908	12 290
	1 256 719	1 365 095
/ CHARGES		
Discipline, révision, arbitrage et usurpation de titre (annexe A)	144 705	149 814
Normes et réglementation (annexe B)	213 891	235 788
Inspection professionnelle (annexe C)	108 086	138 294
Admission (annexe D)	79 445	74 879
Formation (annexe E)	292 931	250 363
Communication interne (annexe F)	109 033	233 484
Communication externe (annexe G)	64 971	54 806
Promotion auprès de la relève (annexe H)	7 539	5 463
Direction générale (annexe I)	191 120	201 325
	1 211 721	1 344 216
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT AUTRES COMITÉS ET PROJETS SPÉCIAUX	44 998	20 879
AUTRES COMITÉS ET PROJETS SPÉCIAUX (ANNEXE J)	5 402	63 871
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	39 596	(42 992)

/ ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017

			Ф	Φ
	Investi en immobilisations	Non affecté	Total	Total
/ SOLDE AU DÉBUT	64 491	205 596	270 087	313 079
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(17 913)	57 509	39 596	(42 992)
Investissement en immobilisations	15 835	(15 835)	-	-
/ SOLDE À LA FIN	62 413	247 270	309 683	270 087

/ BILAN

31 MARS 2017

	\$	\$
/ ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	347 397	392 790
Placements temporaires (note 3)	431 191	389 242
Débiteurs (note 4)	149 191	161 203
Frais payés d'avance	15 536	8 994
	943 315	952 229
IMMOBILISATIONS (note 5)	62 413	64 491
	1 005 728	1 016 720

/ PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (note 6)	324 082	385 067
Produits reportés	371 963	361 566
	696 045	746 633
ACTIF NET		
INVESTI EN IMMOBILISATIONS	62 413	64 491
NON AFFECTÉ	247 270	205 596
	309 683	270 087
	1 005 728	1 016 720

ENGAGEMENTS (note 7)

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Administrateur

france McCutcheon Administrateur

2017

2017

2016

2016

/ FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017

	2017 \$	2016
/ ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	39 596	(42 992)
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	4 603	8 458
Amortissement des immobilisations incorporelles	13 310	13 310
Gain sur la cession d'immobilisations	(75)	(2 014)
	57 434	(23 238)
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Débiteurs	12 012	12 162
Frais payés d'avance	(6 542)	13 036
Créditeurs	(60 985)	9 555
Produits reportés	10 397	183 645
	12 316	195 160
/ ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(15 835)	(3 465)
Produit de la cession d'immobilisations	75	2 014
	(15 760)	(1 451)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(3 444)	193 709
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	782 032	588 323
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	778 588	782 032
/ CONSTITUTION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
Encaisse	347 397	392 790
Placements temporaires	431 191	389 242
	778 588	782 032

31 MARS 2017

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Corporation professionnelle des évaluateurs agréés du Québec, constituée par la Loi 104 en 1969, est à l'origine de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec. Régi par le Code des professions depuis 1973, l'Ordre a dès lors pour mission première la protection du public. À cette fin, il doit notamment contrôler l'exercice de la profession par ses membres, ce qui consiste principalement à assurer le bon fonctionnement de l'admission, de l'inspection professionnelle, de la formation continue et de la discipline. De plus, l'Ordre doit contrôler l'utilisation du titre d'évaluateur agréé par les nonmembres et traiter les demandes de conciliation des comptes d'honoraires pour les clients qui en font la demande.

Par ailleurs, l'Ordre est considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'Ordre applique les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada – Comptabilité.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers, la durée de vie utile des immobilisations ainsi que sur les fournisseurs et frais courus.

Comptabilisation des produits

Les produits sont comptabilisés lorsque les services sont rendus. Les cotisations sont comptabilisées annuellement pour la durée de l'exercice et les revenus de placements sur une base d'exercice.

Ventilation des charges

L'Ordre ventile une partie de ses charges selon des clés de répartition qu'il a jugé adaptées à chaque type de charge et qu'il utilise avec constance année après année. Les charges suivantes sont ventilées selon les clés de répartition suivantes :

- Salaires et charges sociales : au prorata de l'estimation du temps consacré aux activités.
- Frais généraux : au prorata des salaires et charges sociales imputés aux activités.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Ordre consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif, et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

L'Ordre évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur de ces instruments financiers sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des placements temporaires et des clients.

31 MARS 2017

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des fournisseurs et frais courus.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'Ordre détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'Ordre détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Une moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon les méthodes et les taux et période indiqués ci-dessous :

	Méthodes	Taux et période
Mobilier de bureau	Dégressif	20 %
Équipement informatique	Linéaire	33 %
Service en ligne	Linéaire	5 ans

Produits reportés

Les produits reportés représentent principalement les cotisations perçues pour les services à rendre aux membres imputables au prochain exercice.

Entité contrôlée

L'Ordre nomme les membres du conseil d'administration du Fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec (ci-après nommé le « Fonds d'assurance »). Sur recommandation des membres du conseil d'administration du Fonds d'assurance, l'Ordre établit notamment la somme nécessaire pour régler le coût du fonctionnement du Fonds d'assurance et fixe la répartition de la somme prévue entre les membres de l'Ordre, de même que la date et le lieu de paiement de cette somme, le tout selon les conditions et modalités qu'il détermine. Le Fonds d'assurance est considéré comme un patrimoine financier distinct, notamment, du point de vue fiscal. Ses bénéfices et avantages étant réservés aux membres qui y participent, il n'est pas compris dans les états financiers de l'Ordre, mais des renseignements financiers sommaires sont présentés à la note 9.

3. PLACEMENTS TEMPORAIRES

	2017 \$	2016 \$
Placement temporaire sans échéance, 0,75 % (0,75 % en 2016)	367 756	323 481
Placement temporaire sans échéance, 0,65 % (0,65 % en 2016)	63 435	65 761
	431 191	389 242

31 MARS 2017

4. DÉBITEURS

	2017 \$	2016 \$
Clients	107 368	138 629
Fonds d'assurance	41 823	22 574
	149 191	161 203

2017

2016

5. IMMOBILISATIONS

			\$	\$
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Mobilier de bureau	152 498	131 982	20 516	13 469
Équipement informatique	5 012	827	4 185	-
	157 510	132 809	24 701	13 469
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Service en ligne	66 550	28 838	37 712	51 022
	224.070	4/4/47	(2.442	/ / / / / /

6. CRÉDITEURS

	2017 \$	2016 \$
Fournisseurs et frais courus	85 349	169 773
Salaires et vacances courus à payer	51 874	55 603
Sommes à remettre à l'État	168 475	159 691
Avantage sur le bail reporté	18 384	
	324 082	385 067

7. ENGAGEMENTS

Les engagements pris par l'Ordre en vertu de baux totalisent 289 782 \$ et les versements à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2018	59 225 \$
2019	60 714 \$
2020	63 691 \$
2021	63 691 \$
2022	42 461 \$

31 MARS 2017

8. VENTILATION DES CHARGES

Ces frais généraux ont été ventilés par activités.

	2017 \$	2016 \$
Locaux, taxes et entretien	106 791	108 585
Représentation et déplacements	6 209	5 008
Poste et messagerie	9 381	14 105
Documentation, abonnements et cotisations	5 222	6 748
Fournitures de bureau	16 714	18 205
Télécommunications	14 379	15 110
Honoraire informatique	1 094	2 625
Cotisations et activités CIQ - OPQ	10 230	11 326
Honoraires d'audit	11 760	11 500
Assurances	7 974	7 095
Intérêts et services bancaires	945	1 224
Amortissement des immobilisations corporelles	4 603	8 458
Amortissement des immobilisations incorporelles	13 310	13 310
Gain sur la cession d'immobilisations	(75)	(2 014)
	208 537	221 285

9. FONDS D'ASSURANCE DE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DE L'ORDRE DES ÉVALUATEURS AGRÉÉS DU QUÉBEC

Voici les renseignements financiers provenant des états financiers du Fonds d'assurance au 31 décembre 2016.

	2017 \$	2016 \$
Total de l'actif	9 604 179	6 919 806
Total du passif	5 908 889	3 362 405
Actif net	3 695 290	3 557 401
Revenus	1 671 217	1 662 436
Dépenses	1 840 549	914 734
Revenu de placements	309 126	125 482
Autres revenus	(1 905)	7 488
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(217 571)	793 005
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	629 398	(772 853)

31 MARS 2017

9. FONDS D'ASSURANCE DE LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DE L'ORDRE DES ÉVALUATEURS AGRÉÉS DU QUÉBEC (SUITE)

Les produits « administration » incluent 12 357 \$ (34 217 \$ en 2016) de frais d'administration facturés au Fonds d'assurance. De plus, L'Ordre a refacturé 21 686 \$ (17 495 \$ en 2016) en frais de locaux et taxes qui sont comptabilisés en réduction de la charge « locaux, taxes et entretien ». Ces opérations, effectuées dans le cours normal des activités, sont mesurées à la valeur d'échange, soit la valeur établie et acceptée par les parties.

10. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques financiers

L'Ordre, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques, sans pour autant être exposé à des concentrations de risque. Les principaux sont détaillés ci-après.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Ordre éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'Ordre est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses fournisseurs et frais courus.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'Ordre à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'Ordre est principalement lié aux comptes clients et aux effets à recevoir.

L'Ordre consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. L'Ordre n'exige généralement pas de caution.

Pour les autres créances, l'Ordre évalue, de façon continue, les pertes probables et constitue une provision pour pertes en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'Ordre est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux variables assujettissent l'Ordre à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.

Variation des risques

L'exposition de l'Ordre aux risques n'a pas changé depuis l'exercice précédent.

11. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2016 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2017.

/ RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017

/ ANNEXE A	2017 \$	2016 \$
DISCIPLINE, RÉVISION, ARBITRAGE ET USURPATION DE TITRE		
Salaires et charges sociales	99 273	34 231
Honoraires – Bureau du syndic et procureur	5 333	66 065
Frais de comité de discipline	978	5 617
Frais de comité de révision	246	76
Frais de syndic et d'experts	4 813	8 246
Frais de poursuite pour usurpation de titre	4 403	4 401
Quote-part des frais généraux	29 659	31 178
	144 705	149 814

/ ANNEXE B

NORMES ET RÉGLEMENTATION		
Salaires et charges sociales	56 296	91 611
Salaires et charges sociales – assurance de la responsabilité professionnelle	107 656	79 132
Application de règlements	-	7 500
Comités	956	4 469
Quote-part des frais généraux – assurance de la responsabilité professionnelle	32 165	24 595
Quote-part des frais généraux	16 818	28 481
	213 891	235 788

/ ANNEXE C

INSPECTION PROFESSIONNELLE		
Salaires et charges sociales	60 453	72 371
Honoraires	17 700	31 520
Programme d'inspection	2 445	2 857
Frais de comité d'inspection et frais de sténographie	9 426	9 050
Quote-part des frais généraux	18 062	22 496
	108 086	138 294

/ ANNEXE D

ADMISSION		
Salaires et charges sociales	50 251	49 305
Examen et remise des permis	12 851	9 199
Frais de comité	1 331	1 047
Quote-part des frais généraux	15 012	15 328
	79 445	74 879

/ RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017

/ ANNEXE E	2017 \$	2016 \$
FORMATION		
Salaires et charges sociales	96 753	94 312
Frais de programme	166 988	126 131
Frais de comités	284	599
Quote-part des frais généraux	28 906	29 321
	292 931	250 363

/ ANNEXE F

COMMUNICATION INTERNE		
Salaires et charges sociales	44 744	48 657
Publications	31 250	24 026
Tournée régionale et événements spéciaux	-	214
Dépenses congrès	2 010	132 815
Autres activités	17 135	12 648
Frais environnementaux	527	-
Quote-part des frais généraux	13 367	15 124
	109 033	233 484

/ ANNEXE G

COMMUNICATION EXTERNE		
Salaires et charges sociales	44 680	34 579
Services en ligne	6 563	4 546
Publicité et relations publiques	380	4 930
Quote-part des frais généraux	13 348	10 751
	64 971	54 806

/ ANNEXE H

PROMOTION AUPRÈS DE LA RELÈVE		
Salaires et charges sociales	1 030	1 497
Publicité, matériel et activité de promotion	3 200	1 999
Bourse d'étude	3 000	1 500
Quote-part des frais généraux	309	467
	7 539	5 463

/ RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2017

/ ANNEXE I	2017 \$	2016 \$
DIRECTION GÉNÉRALE		
Salaires et charges sociales	134 934	134 599
Conseil d'administration et comité exécutif	15 882	22 921
Frais de formation	-	462
Frais d'élection	_	1 504
Quote-part des frais généraux	40 304	41 839
	191 120	201 325

/ ANNEXE J

AUTRES COMITÉS ET PROJETS SPÉCIAUX		
Salaires et charges sociales	1 956	5 480
Frais de comités	800	936
Plan d'action	2 061	55 751
Quote-part des frais généraux	585	1 704
	5 402	63 871



DU QUÉBEC

Montréal (Québec) H2Z 2B9

www.facebook.com/oeaq.qc.ca

(in www.linkedin.com/company-beta/10978954/

